

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

CONGRÈS DE BRUXELLES

(Septembre 1868)

RAPPORT DU CONSEIL GÉNÉRAL

Lu dans la séance du 8 septembre par Eugène DUPONT.

L'année 1867-1868 marquera dans l'histoire de l'Association internationale des travailleurs. Après une époque de développement paisible, elle a pris des dimensions assez puissantes pour provoquer les dénonciations haineuses de la bourgeoisie européenne et les démonstrations hostiles des gouvernements. Elle est entrée dans la phase de la lutte.

Le gouvernement français a naturellement pris l'initiative des attaques réactionnaires contre la classe ouvrière. Déjà l'année dernière nous avons à signaler ses manoeuvres occultes: il confisquait notre correspondance, saisissait nos statuts et les documents du Congrès de Lausanne. Après des démarches infructueuses pour rentrer en possession de ces pièces, le gouvernement impérial ne les a rendues que sous la pression officielle de lord Stanley, ministre anglais des affaires étrangères.

Mais cette année l'Empire a jeté bas le masque et a essayé de détruire l'Internationale par des coups de police et des actes judiciaires. Le gouvernement impérial, produit de la lutte des classes, dont les journées de juin 1848 sont l'expression la plus grande, fut forcé de se poser comme le sauveur officiel de la bourgeoisie et comme le protecteur paternel du prolétariat. Le pouvoir croissant de l'Internationale se manifestant dans les grèves de Roubaix, Amiens, Paris, Genève, etc....., le mettait dans la nécessité de l'englober ou de le détruire. L'Empire voulait bien, pour le commencement, se contenter de peu de chose. Le manifeste des Parisiens, lu au Congrès de Genève, ayant été arrêté à la frontière française, notre bureau de Paris demanda au ministre de l'intérieur les motifs de cette saisie. M. Rouher sollicita une entrevue, dans laquelle il consentit à autoriser l'entrée du manifeste si on y faisait quelques modifications; sur le refus des membres parisiens, il ajouta: *"Pourtant, si vous faisiez entrer quelques remerciements à l'adresse de l'Empereur qui a tant*

fait pour les classes ouvrières, l'on pourrait voir". (Hilarité générale). Le sous-empereur, M. Rouher, en fut pour sa demande. (Applaudissements prolongés.)

Dès ce moment, l'Empire chercha un prétexte pour supprimer l'Internationale. Sa colère fut encore exaltée par l'agitation anti-chauvinique créée par nos membres, après la guerre allemande. Peu après, lorsque la panique feniane fut arrivée à son comble, votre Conseil général envoya au gouvernement anglais une pétition pour demander la commutation de la peine des trois martyrs de Manchester, en qualifiant leur pendaison d'assassinat juridique; en même temps, il tenait à Londres des meetings publics, où il soutenait les droits des Irlandais, L'Empire, toujours désireux, de mériter les bonnes grâces de l'Angleterre, crut le moment propice pour mettre les mains sur l'Internationale. Il fit des perquisitions nocturnes, fouilla avec avidité dans les correspondances privées, et annonça à grand bruit qu'il tenait le centre de la conspiration feniane, dont l'Internationale était un des principaux organes. Malgré toutes ses laborieuses recherches, le gouvernement impérial en fût pour ses frais. Le parquet même ne put trouver des preuves pour le satisfaire.

Ne pouvant tenter à l'Association un procès de société secrète, on se contenta d'une société non autorisée de plus de vingt personnes. Néanmoins les juges français, rompus à la discipline impériale, s'empressèrent de dissoudre l'Internationale et de jeter en prison notre bureau de Paris.

Le tribunal eut la naïveté de déclarer dans ses considérants, que l'Empire était incompatible avec une Association de prolétaires proclamant comme principes, là vérité, la justice, la morale, (Applaudissements.)

Le contre-coup de ces persécutions se fit sentir dans les départements: les mesquineries

prélectorales contre les sections succédèrent aux condamnations de Paris.

Les tracasseries gouvernementales, loin de tuer l'Internationale, lui ont donné un nouvel essor, en coupant court aux coquetteries malsaines de l'Empire avec la classe ouvrière. (*Applaudissements.*)

En Belgique, l'Internationale a fait de grands progrès.

Les patrons des mines du bassin de Charleroi, après avoir poussé à bout les ouvriers mineurs par leurs exactions incessantes, forcèrent le gouvernement à leur prêter son armée pour les massacrer. Alors l'Internationale, que les bourgeois belges essayèrent en vain de faire le bouc émissaire de leurs propres infamies, prit en main la cause des mineurs, mit à nu leur misérable condition économique, secourut les familles des morts et des blessés et procura des défenseurs aux prisonniers qui furent tous acquittés.

Après l'affaire de Charleroi, le succès de l'Internationale en Belgique était assuré. Le ministre Bara, dans la Chambre des députés, dénonça l'association et fit de son existence un motif principal pour le renouvellement de la loi contre les étrangers. Il osa même menacer d'empêcher la tenue du Congrès à Bruxelles. Le gouvernement belge devrait comprendre que les petits États n'ont plus de raison d'être en Europe, à moins qu'ils ne soient l'asile de la liberté. (*Applaudissements.*)

En Italie, la marche de l'Internationale a été entravée par la réaction qui venait, à la suite du guet-apens de Mentana: une des premières conséquences était les restrictions apportées au droit de réunion. Mais, d'après les nombreuses correspondances qui nous sont parvenues, on peut voir que la classe ouvrière italienne constitue de jour en jour son individualité en dehors des vieux partis.

En Prusse, l'Internationale ne peut exister légalement, à cause d'une loi qui défend toute relation avec les associations étrangères. Outre cela, le gouvernement prussien, vis-à-vis de l'*Union générale des ouvriers allemands*, a imité sur un petit pied les manoeuvres bonapartistes. On le voit, les gouvernements militaires, quoique toujours prêts à s'entre-dévorer, s'entendent à merveille dès qu'il faut se croiser contre leur ennemi commun, la classe ouvrière.

Malgré toutes ces entraves légales, depuis longtemps des branches indépendantes disséminées sur toute la surface du pays s'étaient ralliées au centre genevois.

L'*Union générale des ouvriers allemands*, dont les

principales branches appartiennent au nord de l'Allemagne, dans son récent Congrès de Hambourg, a décidé d'agir de concert avec l'Internationale, quoiqu'elle ne puisse s'affilier officiellement. Le Congrès de Nuremberg, où sont représentées plus de cent sociétés ouvrières du sud et du centre de l'Allemagne, a mis à l'ordre du jour: l'adhésion directe à l'Internationale. Sur l'invitation du comité directeur, nous avons envoyé un délégué à Nuremberg.

En Autriche, le mouvement ouvrier prend une forme de plus en plus révolutionnaire. Au commencement de septembre, un congrès devait se tenir à Vienne dans le but de faire fraterniser les ouvriers des différentes races de l'empire. Ils avaient aussi envoyé une adresse aux ouvriers anglais et français, dans laquelle ils proclamaient les principes de l'Internationale. Votre conseil avait déjà nommé un délégué à Vienne quand le gouvernement libéral de l'Autriche, sur le point de succomber sous les coups de la réaction féodale, eut la clairvoyance de provoquer la colère des ouvriers en interdisant leur congrès.

Dans la lutte qu'ont soutenue les ouvriers en bâtiments de Genève, l'existence de l'Internationale était mise en question dans la Suisse. Pour entrer en pourparlers, les patrons sommaient les ouvriers d'abandonner l'Association.

Les ouvriers ont refusé. (*Applaudissements.*)

Grâce aux secours reçus de France, d'Angleterre, de Belgique, d'Allemagne, etc..., par l'intermédiaire, de l'Internationale, les ouvriers ont obtenu une diminution des heures de travail et une augmentation, de salaire, L'Association, déjà enracinée en Suisse, a vu le nombre de ses adhérents s'accroître rapidement. Au mois d'août dernier, le congrès d'une partie des ouvriers allemands résidant en Suisse s'est tenu à Neuenburg (Neufchâtel), et a voté unanimement l'adjonction à l'Internationale.

En Angleterre, l'état incertain de la politique, la dissolution des vieux partis, la préparation pour la prochaine campagne électorale ayant absorbé une grande partie de nos forces, ont retardé en quelque sorte notre propagande.

Néanmoins nous sommes entrés en correspondance avec un grand nombre de «Trade's Unions» provinciales, plusieurs ont envoyé leur adhésion. A Londres, parmi les nouvelles affiliations, les sociétés des corroyeurs et des cordonniers de la Cité sont les plus importantes.

Votre Conseil général est en constante correspondance avec l'*Union nationale du travail* des Etats-Unis. Même dans son dernier congrès, l'*Union nationale* avait voté l'envoi d'un délégué au Congrès

de Bruxelles; mais pressés par le temps, ils ont oublié de prendre les décisions spéciales pour l'exécution de ce vote.

La puissance latente de la classe ouvrière américaine s'est dernièrement manifestée en forçant les législatures de plusieurs États particuliers de l'Union à passer une loi qui réduit la journée de travail à huit heures. Le gouvernement fédéral l'a mise immédiatement en vigueur dans tous les ateliers publics.

Mais pour la faire exécuter dans les ateliers privés, les ouvriers américains, ceux de New-York, par exemple, sont actuellement engagés dans une lutte acharnée contre le capital qui ne veut pas de loi.

Ce fait nous prouve que, même sous les conditions politiques les plus favorables, tout succès sérieux du prolétariat dépend d'une organisation qui

concentre ses forces, et que toute organisation isolée du prolétariat d'une nation se brisera toujours contre sa désorganisation dans les autres pays, qui tousse font concurrence sur le marché du monde, agissant et réagissant les uns sur les autres.

Il n'y a que l'entente internationale des classes ouvrières qui puisse garantir leur triomphe définitif. Ce besoin a donné naissance à l'*Association internationale des travailleurs*. Elle n'est fille ni d'une secte; ni d'une théorie. Elle est le produit spontané du mouvement prolétaire, engendré lui-même par les tendances naturelles et irrépessibles de la société moderne. Dans le sentiment profond de sa grande mission, l'*Association internationale des travailleurs* ne se laissera, ni intimider, ni détourner. Sa destinée est désormais inséparable du progrès historique de la classe qui porte dans ses flancs la régénération de l'humanité. (*Applaudissements prolongés.*)

RAPPORT SUR LA SITUATION DES SECTIONS

1- Sociétés italiennes:

Eugène Dupont raconte au Congrès que les ouvriers italiens ont reçu le contre-coup de Mentana: que ceux qui ne sont pas tombés sur le champ de bataille ont été mis en prison. Le droit de réunion leur a été retiré. Les despotes auront beau faire, ajoute Dupont, ils n'empêcheront pas les travailleurs italiens de s'entendre: ils n'empêcheront pas la révolution sociale de s'accomplir.

2- Section de Solingen:

Depuis le congrès de Lausanne, il a été formé une société de production de coutellerie. Elle comprend vingt-sept membres.

Le délégué, KLEIN.

3- Sections Genevoises:

Il y a à peu près six mois, nous avons eu une grève terrible; nous avons d'abord des remerciements à faire à tous ceux qui nous ont soutenus, surtout aux Parisiens, car sans eux nous étions perdus. La grève a fait du bien.

Les bourgeois, bien que ce soit une république, ont été plus méchants qu'ailleurs, les ouvriers ont tenu bon. Ils n'étaient que 2 sections avant la grève; maintenant ils sont 24 sections à Genève, renfermant 4 mille membres.

(*Sections*: Section centrale - Section de Carouge - Section allemande. *Corps de métiers*: Monteurs

de boîtes de montres - Bijoutiers - Ébénistes - Menuisiers - Maçons - Carrossiers-forgerons - Gypiers vernisseurs - Charpentiers français - Charpentiers allemands - Graveurs - Gainiers - Corroyeurs et tanneurs - Faiseurs de ressorts - Couvreurs - Terrassiers - Ferblantiers - Fabricants de pièces de musique - Typographes - Serrurriers-mécaniciens - Tailleurs de laines).

Ce qu'on demande surtout au Congrès, c'est de la pratique.

Le délégué, GRAGLIA.

4- Associations ouvrières de la Catalogne:

Enchaînées depuis longtemps par un pouvoir despotique, les sociétés ouvrières d'Espagne envoient un salut cordial à leurs frères du reste de l'Europe. Le moment présent n'est pas très-favorable pour les associations. Cependant *sotto voce*, en Catalogne et en Andalousie, les associations ouvrières se développent petit à petit. On a essayé d'arrêter les Ouvriers qui étaient à la tête de ces sociétés; mais chaque jour on nommait douze délégués nouveaux. Si bien que le pouvoir, las d'emprisonner, dut s'arrêter dans cette voie et les laisser libres. Les ouvriers espagnols sont prêts à lutter avec leurs frères contre cette formidable association de l'armée, du trône et de l'autel, pour asseoir enfin sur des bases solides la paix, la justice et le travail.

Le délégué, SARRO MAGALLAN.

5- Section Anversoise:

Les Francs Ouvriers de Verviers, le Volksverbond d'Anvers, poursuivent le même but que l'Association internationale, c'est-à-dire ne cherchent qu'à améliorer la position de l'ouvrier. Si une guerre devient inévitable, je conjure les Ouvriers de ne pas tirer les uns sur les autres ; que les grandes puissances aient d'ici à peu de temps une guerre acharnée, tous les ouvriers, le peuple en un mot devra déjouer l'affreux despotisme de ceux qui nous gouvernent.

En définitive, nous sommes tous frères, que nul motif ne peut nous pousser à aller tuer des semblables qu'on n'a jamais vus ni connus. Le seul moyen de dérouter ces scandaleux despotes est de fraterniser et de présenter la crosse du fusil en signe de paix, au lieu de tirer sur des frères inoffensifs.

Le délégué, GOENEN.

6- Section de Liège:

Les adhérents liégeois à l'Association internationale des travailleurs, tâchèrent de se constituer en section vers la fin de l'année 1867.

Ils étaient 27, et eurent quelques réunions où un projet de règlement fut discuté et adopté.

Après avoir publié ce règlement et nommé un comité provisoire, composé de 5 membres, ils voulurent affirmer leur existence et convoquèrent deux meetings contre les armées permanentes.

Malheureusement ils se laissaient déborder par les partis politiques, et une coalition clérico-radical remplaça bientôt l'Internationale dans le mouvement contre le militarisme, mais en restreignant la lutte aux seuls abus de la conscription. Une Ligue fut instituée à cet effet, et tous les bénéfices de la propagande faite par l'Internationale furent recueillis, par cette ligue, et nullement par ceux qui avaient pris l'initiative de ce mouvement.

Trop peu forts pour lutter avantageusement en ce moment, découragés peut-être par l'insuccès de cette première tentative, les membres de la section liégeoise cessèrent de se réunir,

Le comité provisoire suspendit ses séances, et le seul acte posé par lui pendant les quatre premiers mois de l'année 1868 fut l'envoi de deux délégués aux meetings organisés par les Francs Ouvriers à Verviers.

A part cela, on peut dire que la section ne donna plus signe de vie.

Mais les événements survenus dans les bassins houillers de Charleroi et le massacre des ouvriers organisé par l'armée permanente secouèrent un peu partout les endormis: le manifeste de la

Fédération bruxelloise acheva de les éveiller tout à fait.

Deux membres tentèrent alors de reconstituer la section liégeoise et se hâtèrent de convoquer une assemblée générale.

Ce premier appel, n'ayant pas reçu une publicité suffisante, ne fut guère entendu et quatre associés seulement y répondirent.

Ils ne se laissèrent pas décourager, mais il leur était impossible de prendre à eux seuls une décision quelconque. Ils résolurent cependant de convoquer une nouvelle assemblée générale et, dans l'intervalle, de tâcher d'acquérir le plus grand nombre d'adhérents possible.

Ce second essai réussit mieux que le premier. La deuxième assemblée générale, fixée au 7 mai, réunit, outre une quinzaine des anciens membres, une vingtaine d'étudiants et d'ouvriers désireux de s'affilier à l'Association.

De la première section, par suite de démissions, il ne restait que 24 membres: 36 adhérents nouveaux furent inscrits ce jour-là, et portèrent le chiffre des membres à 60.

Ils ouvrirent immédiatement une liste de souscription en faveur des victimes de Charleroi. D'autres listes furent envoyées par la section bruxelloise. Ces dernières sont rentrées.

Nous remettons aujourd'hui une quarantaine de francs recueillis de ce chef, et d'ici à quelques jours nous ferons parvenir le restant des souscriptions.

Les premiers associés avaient complètement négligé de se fédérer aux autres sections établies en Belgique, et n'avaient pour ainsi dire aucun rapport avec Londres.

Cette fois, comprenant mieux les devoirs de l'Association, ils décidèrent qu'ils devaient se fédérer immédiatement avec les sections belges, et envoyèrent à la fédération bruxelloise un délégué chargé de s'entendre avec elle sur ce point.

Cette démarche aboutit pleinement et les premiers liens de fraternité furent ainsi noués.

La section liégeoise, instruite par l'expérience, et ne voulant plus se laisser déborder par les partis politiques, recommença immédiatement ses essais de propagande, mais en se plaçant dorénavant sur le terrain économique.

Un grand meeting fut organisé le 7 juin.

Il avait pour ordre du jour: L'Association internationale des travailleurs, son but et ses moyens d'action.

Des délégués furent envoyés aux sections bruxelloise et verviétoise pour s'assurer de leur concours. Elles le promirent et tinrent pleinement leur promesse.

Ce meeting, où les questions sociales furent posées et débattues en dehors de toutes les préoccupations de parti, procura de nouveaux

adhérents à l'Association internationale, et depuis lors la section liégeoise a vu, de semaine en semaine, s'accroître le nombre de ses membres, qui s'est à peu près quadruplé en trois mois.

Cependant ce résultat semblera peut-être mesquin pour une ville industrielle renfermant un si grand nombre d'ouvriers.

Quelques mots sur les circonstances qui rendent notre propagande si difficile suffiront à démontrer combien nous en sommes peu responsables.

Nous avons eu à lutter d'abord contre les calomnies des journaux qui ont tout fait pour dénaturer le bût de notre Association.

Tantôt, on nous faisait passer pour cette coalition électorale qui, la première, avait porté un coup si rude à notre développement; tantôt, on nous signalait comme une bande de révolutionnaires établissant la violence en principe; tantôt, enfin, on nous qualifiait d'athées fanatiques, voulant renverser par la force les principes religieux quels qu'ils soient.

Les patrons et les industriels, de leur côté, nous faisaient une guerre déloyale, soit en défendant à leurs ouvriers de s'affilier à l'Internationale, soit en chassant de leurs ateliers ceux qui en faisaient déjà partie. Nous pouvons citer, entre autres, trois ouvriers fondeurs expulsés de ce chef.

Enfin la police elle-même essayait de ruiner notre Association et d'intimider ceux qui se mettaient à la tête du mouvement; c'est ainsi qu'un membre du comité provisoire fut appelé chez le commissaire pour avoir pris la parole à notre meeting: Il refusa de s'y rendre, et, craignant d'échouer de ce côté, la police usa de certains moyens qui rappellent les plus mauvaises époques de la mouchardise despotique.

Des agents allèrent à plusieurs reprises informer un commerçant de notre ville, qu'un de ses employés était affilié à l'Internationale. Ils furent heureusement mal reçus et n'obtinrent pas ce qu'ils attendaient: l'expulsion de l'employé.

Ces lâches et perfides manoeuvres expliqueront suffisamment pourquoi nous sommes si peu nombreux en comparaison des autres sections.

Mais tout cet échafaudage de calomnies, de pressions et de basses machinations commence à s'écrouler.

L'attitude calme et digne que nous n'avons cessé de conserver, l'activité réelle que nous avons déployée commencent à porter leurs fruits, et nous pouvons annoncer comme un espoir certain la prochaine affiliation à notre section de plusieurs associations ouvrières.

Nous sommes en pourparlers avec plusieurs d'entre-elles, et nous nous croyons sur le point de réussir dans nos négociations.

Telle est en résumé notre situation. Disons à présent quelques mots de nos travaux.

Désireux de ne plus nous laisser enlever le fruit de nos efforts, et sachant combien disparaissent vite les sociétés dont les membres ne sont pas en rapports continuels, nous avons décidé qu'une Assemblée générale serait convoquée tous les lundis. Depuis le 7 juin, toutes ces assemblées ont eu lieu régulièrement, attirant chaque fois un nombre considérable de membres.

Nous avons d'abord voulu mettre notre règlement d'accord avec le programme de l'Association internationale et plus conforme à l'esprit qui la dirige.

Plusieurs séances furent consacrées à la discussion de ce règlement, où les principes de fédération et de mutualité sont enfin inscrits d'une façon pleine et entière.

Ce règlement, dont nous joignons un exemplaire à ce rapport, est établi sur les mêmes bases que ceux des autres sections belges.

Une séance fut consacrée à la nomination du comité définitif.

Nous avons ensuite pris part au congrès préparatoire convoqué à Bruxelles, et deux de nos membres furent spécialement chargés de nous y représenter.

Depuis cette réunion, toutes nos séances ont été consacrées à la discussion, en assemblée générale, de toutes les questions mises à l'ordre du jour du congrès.

Cinq rapports traitant du crédit, de l'instruction, des machines, des grèves et des griefs des travailleurs ont été lus par les différentes commissions chargées de les élaborer et adoptés par l'Assemblée générale.

Ces rapports sont présentés au Congrès.

Nous avons aussi fait quelques tentatives de propagande dans les environs de la ville.

Deux meetings ont été donnés dans la localité de Montegnée dans ce but: le premier avec le concours des Bruxellois et des Verviétois, le second par les membres de la section liégeoise seuls. En suite de ces meetings une trentaine de membres s'unirent à Montegnée et sont en train d'organiser une nouvelle section.

Enfin, dans une de nos dernières assemblées générales, nous avons décidé qu'aussitôt, le Congrès terminé, nous commencerions une série de meetings dans tous les quartiers de la ville et dans quelques villages industriels environnants, où l'on nous demande notre concours.

De plus, une conférence sur les questions sociales sera donnée chaque semaine dans le local de notre section par les membres de l'Association.

Nous ne pouvons terminer ce rapport sans remercier chaleureusement les sections bruxelloise et verviétoise pour le concours ardent qu'elles n'ont cessé de nous prêter.

Nous espérons être bientôt à même de parvenir à notre tour à les aider dans leur tâche et de reconnaître ainsi ce qu'elles ont fait pour nous.

Nous espérons aussi qu'au prochain Congrès nous pourrions vous dire que nos efforts n'ont pas été superflus et que notre section parviendra à se mettre au niveau de celles qui tiennent si courageusement et si fermement le drapeau de la justice et de la fraternité.

Le délégué, MARÉCHAL.

7- Section de Verriers:

L'association des Francs-Ouvriers date de novembre 1867. Isolée d'abord avant de se fédérer à l'*Association internationale des travailleurs*, elle a eu à lutter, dans son sein même, contre plusieurs de ses membres animés de cet esprit bourgeois qui tend plutôt à transformer la servitude qu'à la faire disparaître; mais grâce aux publications de l'*Association internationale des travailleurs*, nous sommes parvenus à comprendre les moyens qui nous restent pour nous affranchir du joug que fait peser le capital sur le travail.

Dès à présent, nous avons à Verviers une section de l'*Association internationale des travailleurs*, comptant dans son sein 400 membres, ayant pour organe *le Mirabeau*, journal que nous publions mensuellement, dont le premier numéro a été tiré à mille exemplaires, en décembre 1867, le second en janvier 1868, à deux mille exemplaires; le troisième en février à quatre mille exemplaires, et ainsi nous continuons notre publication.

Aussi, dès aujourd'hui, nous pouvons marcher franchement dans la voie que nous nous sommes tracée, sans avoir à craindre ni la faiblesse des uns, ni la cupidité des autres.

A l'exemple de nos compagnons bruxellois, qui nous ont donné des éclaircissements et l'impulsion dont nous avons besoin, nous n'avons plus à craindre aucun obstacle qui puisse nous arrêter. Il est vrai que nous ne sommes pas encore bien nombreux, pour une ville qui compte plus de 30.000 habitants, mais il en est aussi vrai que malgré la lâche indifférence du plus grand nombre d'ouvriers, chez nous le courage supplée au nombre.

Travaillant pour une cause sacrée, la liberté et la solidarité des travailleurs de tous les pays, l'avenir est à nous, tout nous fait prévoir que nous triompherons. Nos moyens d'action sont les meetings, les sociétés de secours mutuels, de crédit, les sociétés coopératives de consommation et de

production ayant pour base le mutualisme, c'est-à-dire rendant service pour service, prenant la réciprocité pour base des rapports sociaux.

C'est là ce qui distingue la marche de notre section pendant l'année écoulée.

Nous ne sommes pas encore parvenus à réaliser dans la pratique ce que nous développons en théorie, mais nous sommes prêts à le faire; à Verviers, à Ensival et à Pepinster, bon nombre de membres de nos différentes sections sont entrés dans les sociétés dites coopératives de ces localités, à seule fin de les amener à un principe basé sur l'équité et la justice; si donc à présent nous ne venons représenter que des idées, dans peu de temps, pour le prochain congrès de l'*Association internationale des travailleurs*, tout nous fait espérer que nous viendrons présenter des résultats pratiques.

Le délégué, FLUSE.

8- Section de Bruges:

Une section vient de se constituer à Bruges depuis quelques semaines: nous avons encore besoin pour prospérer du concours des autres pays. Il est peu de villes, en effet, où nous ayons plus à souffrir du fanatisme religieux et de la tyrannie du capital.

Le délégué, VAN DEN BERGHE.

9- Cercle des campagnards de Patignies (province de Namur):

Les cultivateurs sont plus malheureux que les ouvriers des villes; mais dans les Ardennes, ils commencent à comprendre qu'eux aussi doivent s'organiser et faire tous leurs efforts pour détruire l'anarchie sociale actuelle; la seule chose qu'ils aient pu faire jusqu'ici a été la fondation d'une bibliothèque populaire. Ils envoient aux ouvriers des villes leur salut fraternel,

Le délégué, HENRI.

10- Section de Charleroi:

Les journaux ont rapporté les événements de Charleroi. On sait comment les ouvriers ont conduit leur grève et quel traitement ils ont subi. Ces malheurs proviennent de la non organisation des

ouvriers, mais cela ne se présentera plus. Depuis que des journaux amis ont révélé l'existence et le but de l'Internationale, que des délégués bruxellois sont venus l'expliquer aux travailleurs, de nombreuses sections se sont formées, et ce mouvement est dans la voie la plus prospère.

Le délégué, J.-B. FRÈRE.

Nous devons ajouter que le bureau de Paris n'ayant pu se faire représenter par suite des condamnations dont il venait d'être frappé, avait adressé au Congrès une lettre dont le président donna lecture à la 2ème séance.

Voici dans quels termes elle était conçue (1) :

Prison de Sainte-Pélagie, 4 septembre 1868.

Aux citoyens membres du Congrès.

Le bureau de Paris se trouve dans l'impossibilité de se faire représenter au Congrès par suite du jugement que vous connaissez.

Nous, membres de la dernière commission, en ce moment détenus à la prison de Sainte-Pélagie, nous croyons devoir profiter de la réunion du Congrès pour adresser à tous les membres de l'Association internationale une protestation contre l'arbitraire qui pèse sur nous et nous empêche de rendre compte de notre gestion.

Nous n'avons pas à vous donner de détails sur les circonstances dans lesquelles nous avons été

appelés à l'administration du bureau de Paris, les débats de notre procès vous en ont suffisamment instruits.

Tout en regrettant de ne pas pouvoir prendre part à vos travaux, nous suivrons avec intérêt les discussions sur les diverses questions du programme dont la solution intéresse au plus haut degré, toute la classe travailleuse.

Nous avons appris avec satisfaction qu'une grande partie des sociétés ouvrières parisiennes se font représenter au Congrès; les persécutions dont l'Association internationale a été l'objet ont, sans aucun doute, contribué à ce résultat.

L'empressement avec lequel ces sociétés viennent apporter leur concours et leur appui moral à notre oeuvre sociale, est une preuve que notre propagande n'a pas été stérile et que les idées de l'Association internationale ont profondément pénétré dans la population ouvrière.

Quant à nous, nous restons fermement résolus à continuer notre oeuvre individuellement, puisqu'il nous est maintenant impossible d'agir en collectivité,

Nous vous envoyons toutes nos sympathies, avec l'assurance de nos sentiments les plus fraternels.

Signé : A. COMBAULT; E. VARLIN; E. LANDRIN; HUMBERT; B. MALON; CHARBONNAUD; MOLLIN G.-A. BOURDON; L. GRANJON.

(1) Dans cette même séance, le délégué Van den Berghe annonçait la fondation d'une section à Amsterdam, l'entente de cette section avec les sociétés ouvrières des typographes, des peintres et des charpentiers, et la création d'un journal socialiste néerlandais, le *Volksblad* (journal du peuple). Pellerin, de l'*Affranchissement* de Bruxelles, représentait que cette société était la première société démocratique fondée en ce pays; elle avait été créée pour lutter contre les deux espèces de tyrannie, la tyrannie des prêtres, la tyrannie des gouvernements. Il ajoutait que tous les membres étaient enterrés sans l'assistance du clergé et qu'ils combattaient ce dernier de toute manière.

COMPTE RENDU DE LA TROISIÈME SÉANCE:

La discussion est ouverte sur cette question: *Quelle devrait être l'attitude des travailleurs dans le cas d'une guerre entre les puissances européennes?*

CATALAN, de Genève:

J'éprouve un grand embarras à prendre le premier la parole dans cette assemblée. Quoique le but de l'Association internationale ne soit pas de s'occuper des grandes questions politiques qui divisent actuellement l'Europe, on conçoit que nos amis d'Allemagne, récemment éprouvés par ce fléau, en aient une horreur si grande qu'ils nous demandent contre elle une grande protestation. Cette protestation, nous devons la faire, et pour lui donner plus de valeur, nous devons ajouter quelques indications et rechercher les moyens pratiques sinon de la rendre tout à fait impossible, au moins d'y apporter de grandes entraves et de préparer l'époque où on ne pourra plus songer à faire la guerre.

Je dis d'abord que la guerre ne dépend pas de l'opinion publique; en 1866, par exemple, partout on protestait contre elle: journalistes, hommes de la pensée, bourgeois, négociants, travailleurs, étaient unanimes; et cependant nous avons eu une guerre plus terrible que celles des temps anciens.

Pourquoi? C'est qu'il y a au-dessus de l'opinion publique des institutions qui la brisent, il y a des volontés supérieures à celle du peuple, disposant seules du droit de la guerre ou de la paix; voilà, dans les circonstances actuelles, la vraie cause de la guerre.

Donc pour l'empêcher; il en faut supprimer les auteurs, et pour cela chacun doit s'en occuper dans son propre pays.

Aujourd'hui un grand nombre d'hommes ont peur, restent tranquilles, et tâchent de se créer au milieu de l'état social général un petit état social particulier où ils trouvent un semblant de paix. Ils veulent par de petits moyens sortir d'embarras, sans chercher à faire sortir avec eux les autres travailleurs de la grande anarchie sociale;

Or, cette action de ces hommes est et sera toujours insuffisante. Ce qu'il faut faire, c'est de substituer à l'éducation trompeuse d'aujourd'hui, cette éducation qui crée l'antagonisme des intérêts et la haine entre les individus, la véritable science sociale, celle qui enseigne que l'intérêt individuel et l'intérêt général sont intimement liés, que la garantie mutuelle de l'existence de chaque individu et de chaque peuple doit être mise à la place de la concurrence entre les individus et entre les nations.

Soyons tous contre la guerre, mais non pas seulement en théorie, en pratique surtout. Que chacun de nous et que l'Association internationale

tout entière fasse la guerre à la guerre, en employant toutes les forces contre les hommes qui ont le droit de faire la guerre, contre les institutions qui créent ce droit et contre l'ignorance qui lui permet de se perpétuer. (*Applaudissements.*)

HENRI, de Paris:

En prenant la parole, j'ai besoin, pour faire cesser certaines calomnies dirigées contre notre délégation parisienne, d'exposer notre principe et notre but sur la question de la guerre et les autres questions sociales.

Je dirai donc: La question telle qu'elle est posée me suggère une observation; ne sont-ce pas toutes les classes qui doivent discuter cette question? Elle est universelle, car elle intéresse tout le monde et nous ne pouvons faire ici une distinction de classes, il n'y a plus de distinction de classes, il faut poser cette question au point de vue de toutes les classes et de tous les pays.

Il est vrai que c'est le producteur qui paye les frais de la guerre; tout ce qui se dépense, le sang que nous versons, c'est l'ouvrier qui le fournit. Les guerres sont nuisibles à tout le monde, aux vainqueurs comme aux vaincus. Celle de Crimée a coûté 1.500 millions, celle de Mexique 1.200. Qu'en avons-nous de plus? Le sang versé de nos frères, à quoi a-t-il servi? A donner satisfaction à un homme qui dispose de quarante millions d'âmes. Donc personne ne veut de guerre, mais pratiquement comment l'empêcher? Je crois qu'il faut nommer des hommes aux prochaines élections qui amèneront un changement d'institutions, ou même...

En ma qualité de Français, je ne pourrai dire toute ma pensée; mais si je ne puis demander la transformation du gouvernement, je demanderai au moins celle de nos institutions. Bref, au point de vue politique, nous devons par les élections et les manifestations populaires, par la propagande socialiste et politique, arriver à la transformation des gouvernements personnels, qui peuvent disposer de la vie, de la fortune et de la paix de quarante millions d'hommes.

DE PAEPE, de Bruxelles:

La guerre est un mal évident pour nous tous. Mais outre notre éternelle protestation, on nous demande que nous tâchions d'intervenir pratiquement pour sa suppression.

Pour cela il y a deux méthodes: la première,

s'attaquer directement à la guerre par le refus du service militaire (*Applaudissements*) ou, ce qui revient au même, puisque les armées ont besoin de consommer, par le refus du travail. La seconde n'intervient pas directement; c'est en résolvant la question sociale elle-même qu'elle prétend arriver à la suppression de la guerre : telle est la méthode que, par son développement, l'Internationale est destinée à faire triompher. (*Bravos.*)

En employant la première manière, c'est sans cesse à recommencer. La seconde, seule, détruit le mal dans sa source même.

On a cherché à attribuer la cause de la guerre à des individualités; c'est une erreur: les rois, les empereurs, ne sont que des accidents, des instruments. La seule vraie cause de la guerre est dans nos institutions sociales. Et la preuve, c'est que des États qui n'ont point de souverains se font aussi la guerre. Qu'y avait-il dans la guerre d'Amérique, sinon une question de travail? Les bourgeois du Sud avaient besoin de leurs esclaves noirs; les États du Nord voulaient l'abolition de cet esclavage, pour lui substituer l'esclavage moderne, plus dur peut-être encore que l'ancien, car l'esclave noir coûte quelque chose et l'esclave blanc ne coûte rien, pour y substituer, dis-je, le prolétariat.

La cause première de toute guerre est la faim. Au début, le sauvage mange simplement son ennemi vaincu; plus tard, le résultat se complique en apparence, mais reste au fond le même: le vainqueur prend au vaincu la terre, les instruments de travail, les résultats du travail lui-même, et par là satisfait ses besoins:

Cette guerre d'Orient qui a coûté tant de sang, qu'est-elle autre chose qu'une lutte pour saisir un débouché des produits de l'Orient, une véritable lutte sociale commerciale.

Je me résume. Les travailleurs ne peuvent intervenir efficacement dans la question de la guerre qu'en continuant leur oeuvre sociale et en arrivant par l'organisation du travail à la suppression du paupérisme; seule cause de l'anarchie moderne. (*Applaudissements prolongés.*)

HINS, de Bruxelles:

Je n'ai presque rien à ajouter au discours de De Paepe. Je remarquerai que, quoique tout le monde se déclare contre la guerre, en réalité beaucoup en restent partisans sans le savoir. Vous, bourgeois, qui voulez des gouvernements forts pour maintenir dans l'obéissance passive les masses laborieuses, des Chambres pour donner à leurs actes une apparente sanction de justice, qui fermez les yeux en présence d'une déplorable situation économique; vous déclarez détester la guerre, et vous voulez conserver tout ce qui la fait naître. (*Bravos.*)

Comme preuve que la fantaisie de quelques individualités n'est pas la seule cause de la guerre, rappelez-vous 1848.

Pensant établir une république éternelle, pacifique, on a supprimé un roi, et l'on n'a réussi qu'à faire un empereur.

Les ouvriers eux-mêmes ont été quelquefois, dans leurs douleurs, partisans de la guerre, comme dérivatif de leur misère. Encore en 1848, ne criaient-ils pas: *Vivre en travaillant ou mourir en combattant?*

La question sociale s'impose toujours quand il s'agit de paix ou de guerre. L'année dernière, au congrès de la Paix, à Genève, on avait commencé à parler de faire la guerre à la guerre par les petits moyens que De Paepe a si justement combattus. Mais après que le congrès des travailleurs a mis comme condition de son adhésion au congrès de la Paix la subordination de la question de la guerre à la question économique, la discussion a été placée sur son véritable terrain.

Et cette année, dans quelques jours, va s'ouvrir à Berne le congrès de la Paix et de la Liberté, qui, d'après les tendances indiquées dans un programme que vous avez tous lu, ne différera que très-peu du nôtre.

Encore un mot. Ah! si nous nous entendions assez avec les travailleurs de tous les pays pour les décider à refuser le service militaire, ce jour-là nous les déciderions à bien d'autres choses, et la question de la guerre n'existerait plus.

SPEHL, de Bruxelles:

De Paepe et Hins ont établi que la source de la guerre est dans la question économique. Il y a donc pour nous, travailleurs, un motif direct de nous occuper de la guerre. Le refus du travail est un moyen de protester. Des protestations contre la conscription qui livre le prolétaire au hasard et qui est le gage de son inégalité, sont un autre moyen. Il faut ensuite rapporter dans toutes les sections de l'internationale les protestations que nous faisons ici, afin de leur donner le plus grand retentissement et de provoquer contre la guerre la conjuration du peuple travailleur tout entier.

LUCRAFT, de Londres:

J'abhorre également la guerre, qui ne provient que de l'avarice et de la cupidité, qui ne sert qu'à enrichir les riches, mais je crois qu'elle ne sera définitivement vaincue, et à sa suite, les armées permanentes, que par le triomphe des principes que l'Association internationale s'est donnée mission de propager. Je rappelle l'opinion de Montesquieu, qui, dans l'Esprit des lois, avait prévu l'influence désastreuse qu'acquerraient les armées permanentes sur la situation d'un pays. Voici aussi,

d'après un ouvrage du docteur Larroque, de Paris, le montant des pertes annuelles qu'un tel système provoque : 2.795 millions comme dépenses d'entretien, 3.300 millions pour la perte de travail des hommes enlevés à l'industrie et à l'agriculture, 800 millions pour l'intérêt de ces capitaux gaspillés, total: 7.075 millions sortant annuellement de la poche des travailleurs. Aussi, en France, la dette qui, en 1851, se montait à 5 milliards 100 millions, s'élève-t-elle aujourd'hui à 12 milliards 300 millions. L'Italie est de même, et il en sera ainsi tant que l'on n'aura pas pris la résolution de réduire les armées permanentes, tant que l'on n'aura pas compris, que celui qui ne produit pas n'a pas le droit de vivre.

TOLLAIN, de Paris:

présente, au nom de plusieurs délégués parisiens, les résolutions suivantes (en faveur de la paix):

Le Congrès, considérant que la justice doit être la règle des rapports entre les groupes naturels, peuples, nations, aussi bien qu'entre les citoyens ;

Que la guerre n'a jamais été que la raison du plus fort et non pas la sanction du droit;

Qu'elle n'est qu'un moyen de subordination des peuples par les classes privilégiées ou les gouvernements qui les représentent;

Qu'elle fortifie le despotisme, étouffe la liberté (nous en donnons pour preuve les dernières guerres d'Italie et d'Allemagne);

Que, semant le deuil et la ruine dans les familles, la démoralisation sur tous les points où les armées se concentrent, elle entretient et perpétue ainsi l'ignorance, la misère;

Que l'or et le sang des peuples n'a jamais servi qu'à maintenir entre eux les instincts sauvages de

l'homme à l'état de nature;

Que, dans une société fondée sur le travail et la production, la force ne peut être mise qu'au service de la liberté et du droit de chacun; qu'elle ne peut être qu'une garantie et non une oppression, fût-ce même pour un seul membre utile du corps social;

Que, dans l'état actuel de l'Europe, les gouvernements ne représentent pas les intérêts légitimes des travailleurs ;

Le Congrès de l'Association internationale des travailleurs réuni à Bruxelles,

Déclare protester avec la plus grande énergie contre la guerre.

Il invite toutes les sections de l'Association, chacune dans leur pays respectif, à se rallier à sa résolution, ainsi que toutes les sociétés ouvrières, groupes d'ouvriers quels qu'ils soient, à agir avec la plus grande activité et la plus grande énergie pour empêcher, par la pression de l'opinion publique, une guerre de peuple à peuple, qui aujourd'hui ne pourrait être considérée que comme une guerre civile, parce que, faite entre producteurs, elle ne serait qu'une lutte entre frères et citoyens.

TOLLAIN propose qu'une commission soit nommée pour recevoir les arguments que l'on n'a pu développer dans cette séance, et qu'après avoir étudié la question, elle en tire des conclusions qu'elle soumettra dans une des dernières séances du Congrès.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins trois voix.

DISCUSSION SUR LA QUESTION DES GRÈVES:

Rapports des sections genevoises, en réponse à la question des grèves et des arbitres.

Citoyens,

Tout en reconnaissant que les grèves, sont contraires aux principes économiques, nous croyons cependant que tant que la société, aura son organisation actuelle, que le capital seul sera juge et partie, que le travailleur sera soumis aux caprices de celui qui l'exploite, il serait dangereux pour la classe des travailleurs de ne pas prendre des mesures énergiques pour mettre au moins un arrêt à la baisse continuelle de la main-d'oeuvre.

Nous croyons que lorsque l'Association propagerait le principe de la solidarité par une organisation qui relierait toutes les sections de l'Association internationale des travailleurs, nous rendrions un service efficace aux principes que nous avons tous à coeur de défendre énergiquement.

Si nous examinons attentivement le passé, nous reconnaitrons sans peine combien a été difficile et onéreuse la position du producteur, livré à ses propres forces.

Donc, si nous voulons éviter, dans l'avenir, les fâcheux effets de l'isolement que chaque travailleur a plus ou moins éprouvés, il faut d'abord que chaque corporation de l'Association internationale se forme en plusieurs faisceaux pour constituer la vraie solidarité, la seule efficace et féconde par la création de caisses centrales de prévoyance.

Leur création est aussi simple que pratique, comme nous l'a fort bien démontré la caisse centrale ouvrière qui existe à Genève depuis une quinzaine d'années, composée seulement de trois sociétés, fortes d'environ quatre cents sociétaires.

Ce sont les sociétés des bijoutiers, orfèvres, des ouvriers graveurs et celle des ouvriers gainiers.

Avec une cotisation mensuelle de 25 centimes, elle a eu à supporter quatre grèves terribles: celle des bijoutiers en 1856 qui a occasionné une dépense de 4.800 fr.; celle des gainiers en 1858 et 1867, 4.580 francs; la dernière, celle des graveurs,

5.600 francs.

Malgré toutes ces luttes successives, elle a toujours été maîtresse de la position. Grâce au principe de solidarité qui a toujours régné entre ses membres, à notre dernière grève, qui a tellement éprouvé la Société des ouvriers du bâtiment, elle nous a été d'un grand secours, en mettant à leur disposition la somme de 3.000 francs. Cependant elle a encore en caisse 3.000 francs.

Vous comprendrez sans peine quel avantage il y aurait d'étendre dans toutes les sections de l'Internationale une organisation pareille. Peut-être nous objectera-t-on qu'un système semblable serait favorable et encouragerait les grèves; il nous sera facile de prouver le contraire. Aujourd'hui une grève se déclare presque toujours sans contrôle, et bien souvent injustement; mais avec les caisses centrales, vous aurez un contrôle, vous aurez les comités des diverses sections qui jugeront le différend, et par ce seul fait, ils deviendront les arbitres et ils jugeront en dernier ressort.

Alors vous aurez confiance lorsqu'un appel vous sera fait. Car vous pourrez être sûr que l'on aura tout fait pour éviter un conflit, qui est toujours regrettable. Non, nous n'aimons pas les grèves; mais comme c'est la seule arme que l'ouvrier possède, cherchons un moyen pour nous en servir le mieux que nous pourrons. Quant à nous, nous avons foi dans l'avenir, nous avons foi en notre grande association; mais, nous le disons franchement, une organisation générale est indispensable.

Si nous voulons que l'Association prospère, unissons-nous, et nos adversaires regarderont à deux fois avant de nous attaquer. Nous devons être prévoyants, si nous voulions pouvoir résister contre ceux qui veulent nous enlever le fruit de notre travail. Oui, citoyens, unissons-nous, et ajoutons une nouvelle formule à notre devise: *Pas de droits sans devoirs, pas de devoirs sans droits*. Ajoutons: *Qui touche à l'un, touche à l'autre*.

Rapport de la section liégeoise:

Pour être complet, un travail sur la grève doit nécessairement examiner celle-ci sous toutes ses faces.

Nous l'étudierons d'abord dans ce qu'elle a de mauvais et de contraire au but que nous voulons atteindre; nous dirons après dans quels cas elle doit être employée et comment on peut atténuer les préjudices qu'elle manque rarement de causer.

La grève est une conséquence fatale de l'antagonisme qui existe aujourd'hui entre le travail et le capital, et ne fait qu'accroître cet antagonisme.

Elle ressort nécessairement d'une organisation sociale injuste et conserve en elle le germe de l'injustice. Il y a là un cercle vicieux dont il nous faut sortir à tout prix.

Dans l'état social actuel, état que nous

condamnons, mais que nous devons subir tant que nous ne sommes pas en état de lui en substituer un autre, la libre concurrence est la seule garantie qui puisse exister entre le producteur et le consommateur. Or, la grève détruit cette garantie, puisqu'elle gêne toute liberté de transaction et met la violence et la contrainte là où il devrait y avoir accord et réciprocité.

La concurrence, nous le savons, est une garantie insuffisante, mais c'est pour cela qu'il faut opérer une réforme radicale et transformer entièrement l'organisation sociale.

La grève est une lutte. Elle accroît donc les fermentations de haine jetés entre le peuple et la bourgeoisie, et sépare de plus en plus deux classes qui devraient au contraire se fondre et se réunir.

La coalition, qu'elle vienne des patrons ou des ouvriers, le même principe pour point de départ: chacun cherche à agrandir sa part au détriment de l'autre; elle a le même résultat pour conséquence finale: elle produit arbitrairement une baisse ou une hausse dans la valeur des produits, dénature ainsi la loi de l'offre et de la demande, et met la défiance et la contrainte là où il est nécessaire qu'il y ait confiance et mutualité.

En effet, la coalition venant des patrons peut avoir pour résultats:

1- De leur donner un monopole qui leur permette d'imposer leurs produits à des conditions onéreuses.

2- De simuler une rareté factice et par là d'augmenter la valeur d'un produit quand ils s'unissent pour renvoyer une partie des ouvriers et arrêter ainsi la production.

Et venant des ouvriers, elle occasionne le même renchérissement, soit qu'ils réclament une augmentation de salaire, soit qu'ils demandent une diminution du nombre d'heures de travail et profitent de leur force pour imposer leurs conditions.

Des deux côtés, il y a une violence réelle qui détruit tout à fait le libre contrat.

Or, comme le dit Proudhon, le producteur a droit à un paiement rémunérateur du produit de son travail, mais le consommateur a droit de ne payer ce produit que ce qu'il vaut réellement.

Aujourd'hui, le seul moyen de parvenir à ce résultat consiste dans la liberté complète des transactions, et la grève entrave cette liberté.

Plus tard, par l'association libre des travailleurs mettant en pratique la mutualité de l'échange et la solidarité des groupes, on créera une garantie réelle et contre le risque de voir les producteurs trop peu rémunérés, et contre le risque contraire d'avoir à payer les produits trop chers.

La grève sera donc alors inutile et même impossible. De nos jours, elle conduit à une voie déplorable où il est difficile de s'arrêter.

Après la grève pour augmenter les salaires ou diminuer le nombre des heures de travail, on en arrive aux coalitions pour empêcher le patron de prendre des apprentis, pour lui défendre d'employer des étrangers ou de se servir des procédés nouveaux. Et comme la haine et l'injustice appellent l'injustice et la haine, les ouvriers en arrivent à se faire la guerre entre eux, après l'avoir faite à leurs patrons.

La grève, mauvaise dans son principe, est presque toujours funeste dans ses résultats. C'est une arme à deux tranchants qui blesse souvent ceux qui s'en servent.

Sans parler de l'argent dépensé à la soutenir et de la perte de production qui résulte du chômage (perte de production qui se traduit toujours par un renchérissement général dont tout le monde doit souffrir), n'a-t-elle pas souvent pour conclusion :

1- La soumission onéreuse des travailleurs qui ne peuvent lutter longtemps faute de capitaux.

2- L'appel fait par le patron à des ouvriers étrangers venant faire une concurrence désastreuse aux premiers.

3- La fermeture des ateliers ou au moins le renvoi d'une partie des ouvriers.

4- La faillite du patron, et, par conséquent, les ouvriers sans pain et sans travail, obligés d'aller à leur tour faire concurrence aux travailleurs des autres ateliers et à déterminer eux-mêmes cette baisse du salaire contre laquelle ils s'élevaient.

Enfin, la grève se termine souvent dans l'émeute, et à la violence morale vient se joindre la violence physique; la force remplace le droit, et l'ouvrier sans défense est mitraillé au nom de l'ordre et de la légalité.

Mais, dira-t-on, si la grève est mauvaise, il faut donc l'abolir le plus tôt possible?

Évidemment.

Alors il faut laisser l'ouvrier à la merci d'un patron qui lui offre un salaire dérisoire en retour d'un travail exorbitant, atteignant souvent quatorze et quinze heures par jour?

Qui a jamais prétendu cela?

Nous reconnaissons que la grève, résultat de l'anarchie, la produit à son tour, et que chacune est le complément de l'autre. On ne peut donc abolir l'une sans l'autre, et le seul moyen de supprimer la grève est d'arriver à un état social basé sur la justice, où la mutualité remplacera l'antagonisme.

Pour cela, il faut que les ouvriers s'unissent, s'associent et remplacent les ateliers où cent individus sont exploités par un seul, par des ateliers où cent associés s'aident mutuellement et répartissent équitablement entre eux les bénéfices ainsi réalisés.

Les ateliers constitués de cette façon doivent, suivant les principes de solidarité, se garantir la

réciprocité de l'échange et la gratuité du crédit.

Enfin, les travailleurs ont à compléter leur instruction et leur éducation de façon à pouvoir se substituer en tout à la classe des patrons, des savants et des capitalistes, et à prendre eux-mêmes la direction de leurs affaires. Ils se soustrairont ainsi au pouvoir de ceux qui spéculent sur leur misère et leur ignorance.

Chacun comprend que dans cet état social que nous devons nous efforcer d'atteindre, la grève sera chose impossible. Ne tâchons donc pas de nous habituer à la considérer comme le seul remède à nos maux.

Efforçons-nous au contraire de montrer tout ce qu'elle a de mauvais, de contraire au droit et à la liberté; et si la nécessité nous oblige parfois à nous en servir, sachons au moins que nous ne devons l'employer qu'avec précaution, après avoir mûrement réfléchi et longuement pesé les conséquences qu'elle comporte avec elle.

Cependant, puisque nous reconnaissons nous-mêmes la fatale nécessité de la grève, puisque nous constatons son existence, nous ne devons pas nous borner à la déclarer mauvaise et attendre, confiants, un avenir meilleur.

Si l'on savait que le choléra doit disparaître un jour, devrait-on moins tâcher de le combattre dans le présent et d'en atténuer les tristes effets ?

Insensé qui le croirait !

Notre devoir est donc pour le moment de chercher à amoindrir les fatales conséquences de la grève et de déterminer les cas où l'on doit se résoudre à l'employer.

D'ailleurs, la grève, injuste dans son principe, à cause de l'anarchie même dont elle fait partie, retrouve dans certains cas une impérieuse nécessité qui l'érigé momentanément comme un droit qu'il est bon d'opposer à une exploitation trop grande.

Elle peut, en telle circonstance, relever la dignité de l'ouvrier, lorsque les patrons veulent s'immiscer dans leur vie privée et leur interdire telle opinion, telle association, telle manière de s'organiser.

La grève des bronziers de Paris suffit à le prouver.

Elle peut même rétablir jusqu'à un certain point l'équité dans la loi de l'offre et de la demande, lorsque, par la concurrence effrénée que les patrons se font, en la laissant peser uniquement sur les travailleurs, ils parviennent, par la diminution graduelle des salaires, à livrer un produit quelconque au-dessous de sa valeur réelle.

Enfin, elle offre encore un caractère évident de justice, lorsque, livrant même les produits ce qu'ils valent réellement, le patron prélève sur le prix de ces produits un bénéfice exorbitant qui rend de nouveau le salaire illusoire.

Dans un grand nombre de cas, la grève peut donc retrouver à côté de l'injustice plus grande des exploités, un certain côté juste qu'il ne faut pas dédaigner, et qui permet de s'en servir comme un moyen de lutte momentanée.

Mais il faut pour cela qu'elle soit définitivement organisée, de façon à offrir toutes les chances de réussite à ceux qui sont réduits à s'en servir.

Mais la grève est multiple.

D'un pays à l'autre, d'un métier au métier voisin, elle peut différer entièrement et dans le but et dans la forme.

Il est donc impossible de formuler des préceptes complets, servant dans toutes les circonstances et ayant la même efficacité partout.

C'est ici que commence le rôle de l'Internationale.

Par son influence colossale et les capitaux dont elle dispose, elle seule peut procurer aux ouvriers les moyens de lutter avec avantage contre les patrons et les capitalistes.

Par ses ramifications dans toutes les contrées, elle peut empêcher les ouvriers d'un pays de venir faire la concurrence aux coalisés d'un autre.

Par son enquête sur les salaires et les conditions du travail dans chaque localité, elle peut souvent éviter la grève, en donnant aux ouvriers entassés dans un endroit et se faisant une concurrence désastreuse par le trop de bras, les renseignements et le crédit nécessaires pour se déplacer.

Ainsi les salaires, n'étant plus disputés par une trop grande quantité de travailleurs, reprendront leur taux normal, et les prolétaires comprendront que l'entente et la réciprocité ont une influence bien plus bienfaisante sur leur condition que la lutte et l'égoïsme individuel.

Enfin, l'Internationale comptant dans son sein des travailleurs de toutes les professions, est mieux à même que n'importe qui de prendre en main la défense de leurs intérêts.

Il arrive souvent, par exemple, qu'un corps de métier, en se mettant en grève, cause par là même une grève forcée chez les ouvriers dont le métier dépend du premier.

La grève de quelques-uns faite aux dépens de beaucoup d'autres ne pourra donc plus se faire à l'aveugle, puisque tous les corps de métier étant appelés à se prononcer, chacun discutera son intérêt, et c'est naturellement l'intérêt général qui l'emportera.

Pour nous résumer:

- 1- La grève doit être organisée ;
- 2- Elle doit pouvoir compter sur un capital qui lui permette de lutter le temps nécessaire; elle doit être assurée que des étrangers ne viendront pas la ruiner par une concurrence désastreuse;

3- Elle doit être unanime et respecter les droits de chacun;

4- Enfin, elle doit être régie par un conseil d'arbitrage, composé de membres appartenant à toutes les nations, à tous les corps de métier, reconnaissant et mettant en pratique les principes de justice et de solidarité.

L'Association internationale seule est en état de présider à cette organisation.

C'est à elle qu'incombe le droit et le devoir de prendre en main la cause des travailleurs.

Elle ne faillira pas à cette tâche.

Rapport de la section bruxelloise:

Nous devons déclarer d'abord qu'à nos yeux la grève n'est pas une solution, même partielle, du grand problème de l'extinction de la misère, mais nous croyons qu'elle est un instrument de lutte dont l'emploi conduira définitivement vers la solution de ce problème. C'est pourquoi nous croyons devoir réagir contre les coopérateurs exclusifs qui, en dehors des sociétés de consommation, de crédit et de production, ne voient aucun mouvement sérieux parmi les travailleurs et regardent en particulier la grève comme inutile, voire même comme funeste aux intérêts des travailleurs. Nous croyons qu'il serait nécessaire ici de distinguer entre grève et grève, tant au point de vue de l'organisation de la grève qu'au point de vue du but qu'elle poursuit; mais avant d'en arriver là, nous voulons répondre à deux objections que l'on a faites contre les grèves en général.

Et d'abord nous rencontrons l'objection d'Adam Smith, objection si souvent répétée et par les économistes et par les socialistes. Les premiers en effet se sont servis de cette objection pour détourner les ouvriers de toute lutte avec les patrons et pour engager les travailleurs à se soumettre à l'inflexibilité des lois économiques; les seconds s'en sont servis comme d'une arme contre l'ordre social actuel, dans lequel ils prétendent que le prolétaire ne peut absolument briser aucun des anneaux de sa longue chaîne.

Voici cette objection: «*Dans ces sortes de disputes, dit Adam Smith, les maîtres peuvent tenir bien plus longtemps.*

Un propriétaire, un fermier, un maître manufacturier, un commerçant peuvent généralement vivre une année ou deux des fonds qu'ils ont par devers eux, sans employer un seul ouvrier. La plupart des ouvriers ne pourraient pas subsister une semaine, fort peu l'espace d'un mois, et presque aucun l'espace d'un an, sans travailler. A la longue le maître ne peut pas plus se passer

Nous sommes réunis en ce Congrès comme en une vaste consultation médicale. Nous sommes, en effet, les médecins des maladies sociales, et notre devoir est de ne pas nous en dissimuler la gravité.

Mais cette constatation faite, tous nos efforts doivent se porter vers le remède.

Le remède aux maux du moment consiste dans la sage organisation de la grève, mais souvenons-nous que le remède définitif est dans la justice et la mutualité.

de l'ouvrier, mais le besoin qu'il en a n'est pas si urgent».

Ceux qui répètent aujourd'hui ces paroles du père de l'économie politique, semblent n'avoir rien vu de l'immense évolution économique qui s'est accomplie depuis l'époque où écrivait Adam Smith; l'état économique au milieu duquel Adam Smith vivait, n'est plus complètement identique à celui où nous vivons. D'une part, à la lutte individuelle, isolée, du salarié contre le capitaliste, s'est substituée la lutte collective des associations ouvrières. D'autre part, dans un grand nombre d'industries, à l'employeur, le patron, le maître manufacturier, s'est substitué l'association des capitalistes, soit sous forme de société anonyme, soit sous toute autre forme, et cette élimination de l'employeur est même une des tendances les plus marquées et les plus remarquables de la période économique que nous traversons en ce moment. Or, au premier point de vue, s'il est vrai qu'un ouvrier isolé, livré à lui-même, peut rarement rester une semaine sans travailler et plus rarement encore un mois, il n'en est plus de même lorsque l'on considère une association ouvrière qui s'est concertée longtemps à l'avance et qui peut compter non-seulement sur sa propre caisse, mais encore sur l'aide des autres associations ouvrières. Au second point de vue, s'il est vrai jusqu'à un certain point que du temps de Smith un propriétaire, un fermier, un maître manufacturier, pouvait généralement rester un an ou deux sans faire travailler ses ouvriers, il n'en est plus de même lorsqu'on considère une société anonyme, dont les capitaux se retireraient bien vite s'ils cessaient quelque temps d'une façon absolue de produire des intérêts; et du reste, même pour l'employeur ou pour le capitaliste se trouvant personnellement à la tête d'une industrie, on peut dire que ce que dit Adam Smith n'est pas exact, ce patron ou ce capitaliste n'ayant pas seulement à vivre des fonds

qu'il pourrait avoir par devers lui, mais devant aussi faire face à ses engagements tant vis-à-vis de ses créiteurs et fournisseurs de matières premières que vis-à-vis de sa clientèle. Aussi, voyez comme les faits donnent de plus en plus un éclatant démenti aux observations de Smith, à mesure que les intérêts d'un établissement industriel se trouvent plus étroitement liés aux intérêts des autres, et à mesure que se généralise le concert et l'entente parmi les ouvriers. Si l'on peut citer encore bon nombre de grèves où les patrons ont triomphé des réclamations des ouvriers, c'est par milliers qu'on peut citer celles où les ouvriers ont fini par triompher de l'opposition des patrons.

Certains adversaires, de la grève, qui sont le plus souvent des hommes théoriques et non pratiques, ont fait contre la grève une autre objection générale. Ils déplorent le temps que perdent les ouvriers en grève; c'est, disent-ils; arrêter la production, comme si les produits faisaient défaut! Ils ajoutent aussi que lorsque l'ouvrier reste huit ou quinze jours dans l'inaction, celui-ci n'en consomme pas moins. Ce langage est tout bonnement ridicule, alors que l'on songe qu'il y a dans la société des hommes qui n'ont, pendant toute leur existence, produit quoi que ce soit, c'est-à-dire pas un quart d'heure de travail. Ont-ils, ces contradicteurs, songé un seul instant au nombre d'heures que font chaque jour les producteurs? Ainsi, nous pouvons, avec la certitude de ne pas être démenti, avouer que la plupart des ouvriers ne travaillent pas un jour par jour, mais bien un jour et demi. Citons les mineurs, qui descendent dans la fosse à 5 heures du matin pour n'en sortir qu'à 10 heures du soir. Si l'observation de ces hommes était fondée, on serait amené à reprocher au travailleur le temps qu'il perd lorsque la maladie le tient au lit, où il consomme encore, mais ne produit pas.

Mais nous désirerions savoir si le travail qui n'a pas été fait ne reste point à faire? Les adversaires de la grève pourraient répondre à cette remarque, s'il leur était donné de pouvoir prouver que les producteurs ne sont pas parfois obligés de chômer sans qu'il dépende de leur propre volonté. Ignore-t-on que, dans presque toutes les professions, il y a ce qu'on appelle les mortes saisons? Et, à part les mortes saisons, n'avons-nous pas régulièrement des chômages dus simplement à une surproduction, à un encombrement de produits non écoulés? Mais quand les observations de nos contradicteurs seraient fondées, cela ne devrait pas empêcher les ouvriers de faire la grève, par la raison toute simple qu'il vaut mieux passer par un mauvais chemin que de tomber dans un précipice.

En effet, en supposant que dans une grève faite parce que les patrons veulent diminuer le salaire ou augmenter les heures de travail, ou bien parce

que les ouvriers veulent faire augmenter le salaire ou diminuer les heures, le producteur perde son temps et son argent, ne regagne-t-il pas l'un et l'autre quand la grève réussit? Qu'il n'obtienne qu'une diminution d'une heure de travail, cela ne lui fait-il pas au moins 300 heures par année? Un fait est constant, c'est que les professions qui n'ont pas d'organisation durable pour la grève, pas de sociétés de résistance, sont dans un état déplorable, tandis que dans celles où cela existe, les ouvriers sont non-seulement plus heureux au point de vue du gain, mais aussi moins durement traités.

Nous disions qu'il était nécessaire de distinguer entre grève et grève, tant au point de vue de l'organisation de la grève qu'au point de vue du but qu'elle poursuit.

En nous plaçant au premier point de vue, celui de l'organisation qu'exige la grève, il nous paraît évident que toute grève qui est mal combinée et mal dirigée, suit que les ressources n'aient pas été bien calculées, soit que la saison ne soit pas favorable, a bien peu de chance de réussir; or, toute grève qui ne réussit pas est pour le travailleur un désastre immense, parce qu'elle est une déperdition de capitaux à cause des frais qu'elle nécessite et du chômage qu'elle occasionne, parce qu'elle est un découragement pour toutes les tentatives ultérieures, parce qu'enfin elle amoindrit l'homme et enlève au travailleur quelque chose de sa fierté et de sa dignité. Mais c'est pour cela précisément que nous croyons que la grève doit cesser d'être une guerre au hasard, un combat de travailleurs, mais doit être bien organisée, dûment méditée d'avance et préparée de longue main.

En nous plaçant au second point de vue, c'est-à-dire pour ce qui est relatif au but particulier que la grève peut se proposer d'atteindre, nous trouvons qu'il y a matière encore à distinction. En effet, la grève peut avoir pour but: ou une demande de salaire, ou le refus d'accepter une diminution de salaire, ou une demande de diminution dans les heures de travail, ou le refus d'accepter une augmentation des heures de travail, ou l'abolition de règlements d'atelier attentatoires à la dignité de travailleur, ou l'amélioration des conditions de salubrité et de sécurité de certains ateliers ou de certaines mines, ou le refus de travailler avec un outillage défectueux ou avec des matières premières de mauvaise qualité dont l'emploi peut constituer une perte pour l'ouvrier, ou le dessein de s'opposer à la violation des contrats passés avec les patrons (comme cela s'est présenté il y a un an pour la grève des teinturiers en coton d'Amiens), ou le projet de déjouer les machinations des chefs d'industrie contre l'existence même de l'Association ouvrière (comme il est arrivé pour la dernière grève

des bronziers de Paris et pour la grève des imprimeurs sur étoffe de Roubaix), ou encore l'opposition contre l'introduction d'un trop grand nombre d'apprentis dans les ateliers.

Lorsque la grève a pour but une augmentation de salaire, nous savons tout ce qu'on peut lui objecter. On fait ordinairement à ces sortes de grèves deux objections. Voici la première:

Ricardo, McCulloch et beaucoup d'autres économistes prétendent que le taux du salaire est invariablement fixé par le prix des objets de première nécessité. Plus les subsistances sont d'un prix élevé, plus les salaires le seront également; plus les subsistances sont bon marché, plus les salaires seront bas.

Telle est la loi inflexible qui, d'après ces économistes, régit le taux des salaires, et les réclamations et les efforts des ouvriers ne peuvent rien contre la fatalité de cette loi.

«*Que le pain baisse de 5 centimes le kilogramme, avec la constitution actuelle de l'industrie, dit M. Michel Chevalier, il ne faudra pas six mois pour que les salaires aient subi une réduction à très-peu près équivalente*». Et ce ne sont pas seulement les économistes qui ont affirmé l'existence de cette loi inéluctable, la plupart des écrivains socialistes, Vidal, Pecqueur, les deux De Potter, Colins, etc., la reconnaissent également, non pas, il est vrai, en la regardant comme une loi éternelle (ce serait incompréhensible chez des socialistes), mais comme une conséquence inévitable de l'ordre social actuel. «*Aujourd'hui, dit Vidal, le minimum de subsistances est le taux normal des salaires. Les salaires gravitent vers ce minimum fatalement, comme le liquide vers son niveau: c'est la loi*».

Ce serait peut-être ici le moment de dire un mot sur la prétendue inflexibilité des lois économiques; mais nous en parlerons plus loin à propos d'une autre objection. Quoi qu'il en soit, beaucoup d'économistes, Adam Smith, Stuart Mill, Dunoyer, Carey, Bastiat, Baudrillard, etc., nient la soi-disant loi de McCulloch et de Ricardo, et ils nous paraissent avoir parfaitement raison. Nous ne disons pas que le prix des subsistances n'a absolument aucune influence sur le taux du salaire, mais nous soutenons que cette influence est tantôt dans le rapport exprimé par la loi de McCulloch, tantôt on le trouve dans un rapport diamétralement inverse. Expliquons-nous: Lorsque le prix des subsistances augmente, il y a ordinairement ralentissement dans l'activité d'une foule d'industries, parce que l'argent des consommateurs se porte alors avant tout sur les objets de première nécessité, et s'il se peut qu'alors l'ouvrier, en demandant une augmentation de salaire, parce que ce salaire n'est plus en rapport avec le prix des

subsistances, obtienne l'augmentation demandée, il se peut aussi que le ralentissement de l'industrie, le manque de commandes fasse précisément que les patrons puissent se passer d'une bonne partie de leurs ouvriers. Au contraire, lorsque le prix des subsistances diminue, l'industrie reprend, et alors certainement le désir de diminuer le salaire peut exister chez les patrons, mais la demande de bras se faisant, l'ouvrier est plus à même que jamais de faire augmenter son salaire, ce qui est précisément l'opposé de la loi de McCulloch. Et c'est ce qui arrive en effet; mais, bien entendu, lorsque les ouvriers s'entendent, se coalisent, car s'ils devaient attendre l'augmentation de salaire du libre jeu des lois, économiques, ils attendraient peut-être longtemps.

Du reste, un simple coup d'oeil jeté sur les faits suffit pour démontrer que la dépendance du phénomène du taux des salaires vis-à-vis du prix des subsistances est peu étroite.

Exemple: Le salaire du travail n'a guère varié, depuis dix ou vingt ans, dans une foule de métiers, tandis que dans d'autres le salaire a constamment baissé. Le prix des subsistances varie généralement d'une année à l'autre, même d'un mois à l'autre, et en prenant la succession des années, on peut même dire que le prix des subsistances va sans cesse en s'enrichissant.

Autre exemple: Il y a dans beaucoup d'industries une différence entre le salaire d'été et le salaire d'hiver; les affaires reprenant souvent vers l'été dans ces industries, le salaire est plus fort en été; et cependant à cause de la dépense plus grande de chauffage, de lumière, de vêtement et de nourriture en hiver qu'en été, le salaire devrait être plus élevé. De tout cela, on peut conclure que la loi de McCulloch est fautive, et qu'elle ne mérite, même pas le nom de loi économique, puisque non-seulement elle n'est pas la généralisation d'un fait constant, mais qu'elle n'est pas même une simple tendance, n'est pas même une loi-limite.

Aussi le bon sens populaire n'en a-t-il jamais tenu compte.

Voici maintenant la seconde objection: Le prix d'un produit quelconque, dit-on, se compose de deux choses: d'une part, du salaire des travailleurs; d'autre part, des prélèvements du capital (c'est-à-dire intérêts, dividendes, bénéfices des patrons, profit des intermédiaires, etc.). Or, un des deux facteurs du produit s'élevant, le produit lui-même s'élève, et par conséquent lorsque les salaires s'élèvent, le prix des objets de consommation s'élève; ensuite, l'autre facteur du produit s'élève bientôt à son tour, parce que la grève, en haussant le salaire, a fait renchérir le prix des objets de consommation, ce renchérissement amène comme contre-coup une élévation dans le prix des loyers,

des fermages et des capitaux, et cette hausse des loyers, des fermages et des intérêts amène à son tour un nouveau renchérissement des produits, puisque les bénéfiques du capital forment, comme il est dit plus haut, avec la rétribution accordée au travail, le prix de tout produit. Ainsi, dit-on, l'écart entre la valeur du salaire et le prix des objets de consommation n'est pas moins grand après qu'avant la grève. On en conclut enfin que la grève pour augmentation de salaire est pour le moins inutile, même lorsqu'elle réussit.

Certes, nous sommes loin de nous dissimuler la gravité de cette objection; nous en reconnaissons même la justesse pour un grand nombre de cas ; mais les conclusions qu'on en tire nous paraissent trop absolues.

Nous ne contesterons pas cette sorte de loi économique, en vertu de laquelle on prétend que lorsqu'un élément du prix d'un produit s'élève, le prix total du produit tend à s'élever. Mais nous ferons observer que cette loi n'est, comme les autres lois économiques, qu'une loi tendentielle, c'est-à-dire qui se trouve arrêtée dans la pratique par une foule de causes modificatrices. En effet, chaque science a ses lois particulières, et ces lois se rapprochent d'autant plus de l'absolu que la science est plus simple, que les phénomènes à observer sont moins compliqués.

En mécanique, par exemple, les lois scientifiques s'identifient presque avec l'expression même des faits; mais en biologie, et surtout en science sociale, il faut tenir compte d'une masse de variations dépendant des milieux et des circonstances. Il en est de même de la célèbre loi de l'offre et la demande, que nous sommes loin de contester, mais qui est cependant neutralisée par une foule de faits économiques; il en est ainsi également de la loi relative aux prix des produits, que nous examinons en ce moment.

Si nous nous transportons dans une société où il n'y aurait que des travailleurs sans intermédiaires, ni capitalistes, certes là toute augmentation du prix de la main-d'oeuvre amènerait une augmentation dans les prix du produit, le travail étant, dans ce cas, l'élément unique de la valeur. Si nous nous transportons dans une société où il n'y aurait plus d'intermédiaires entre les travailleurs et les capitalistes, où tout le capital serait représenté par des actions sans intérêts et dividendes, et tout le travail par la main-d'oeuvre donnant salaire, la loi économique que nous examinons ne trouverait déjà plus une réalisation aussi voisine de la vérité absolue que dans le cas précédent, mais elle s'en éloignerait moins qu'aujourd'hui. En effet, si dans ce cas, dans une industrie quelconque, les salaires augmentaient, il y aurait une tendance marquée à l'élévation des intérêts et dividendes du capital, car

sans cela les capitaux se dirigeraient bientôt vers des industries où le loyer des capitaux est mieux payé, les capitaux étant aveugles par nature et n'ayant pas plus de préférence pour telle industrie que pour telle autre.

Mais il n'en est pas ainsi aujourd'hui. En prenant l'organisation actuelle de la société, nous disons que le fait du renchérissement des produits après la hausse du salaire, n'est rien moins qu'un fait général, et nous allons citer quelques exemples à l'appui de ce que nous avançons:

1er exemple: La concurrence que le patron est obligé de soutenir ne lui permet pas toujours d'augmenter ses bénéfices en proportion de l'augmentation des salaires, et alors le renchérissement des produits n'a pas lieu; la hausse du salaire est prise dans ce cas sur les profits du patron, lesquels diminuent d'autant.

2ème exemple: A part les bénéfices prélevés par les patrons, il arrive fréquemment que les placiers ou même ceux qui ne font que procurer la commande reçoivent 5, 10, 15, 20 et même 25% sur la vente.

Établissez après cela, d'une façon claire et nette, que le prix d'un produit devra être majoré, parce qu'on aura augmenté de quelques centimes la journée de l'ouvrier, comme si l'augmentation de salaire dans ce cas, même sans être prise sur les profits des patrons, ne pouvait être prise sur une partie du pour cent des placiers et autres intermédiaires.

3ème exemple: Lorsque l'augmentation de salaire a lieu dans une industrie qui jouit d'un monopole (légal ou naturel, peu importe), et dans laquelle par conséquent les bénéfices du capital sont très-élevés à cause du manque de concurrence, il se peut que, malgré la hausse des salaires, lesdits bénéfices soient encore plus élevés dans ladite industrie que dans toute autre; alors les capitaux ne se dirigeront pas ailleurs, et il se peut que le patron ne fasse pas hausser le prix des produits, dans la crainte que cette hausse des produits ne vienne à faire diminuer la consommation et par suite la vente, conformément à cette loi économique:

«Quand le prix d'un produit s'élève en progression arithmétique, la consommation de ce produit tend à diminuer dans une progression géométrique».

4ème exemple: Lorsque la hausse du salaire coïncide avec une diminution dans les frais de production, celle-ci, qui sans cette hausse n'aurait fait qu'augmenter les profits du patron, pourra avoir lieu exclusivement à l'avantage des ouvriers, si la hausse du salaire est strictement proportionnelle à l'économie obtenue, ou être à la fois à l'avantage de l'ouvrier et du patron, si l'économie des frais est

supérieure l'autre cas, il n'y a pas ici de motif pour que le prix des produits s'élève.

Quant à la grève faite pour s'opposer à l'introduction d'apprentis dans les ateliers, c'est là une question des plus délicates. Il est des professions dans lesquelles les travailleurs s'opposent systématiquement à faire des apprentis, dans la crainte qu'ils ont de voir ces apprentis, devenus ouvriers à leur tour, leur faire concurrence sur le marché du travail; nous comprenons cette crainte, mais nous ne pouvons approuver la mesure qu'elle a dictée à certaines corporations; les enfants du peuple, rejetés ainsi de certaines industries, se rabattent sur d'autres, et alors, de deux choses l'une: ou ces industries les reçoivent, et se trouvent alors un beau jour encombrées de bras; ou bien elles les repoussent, et alors où l'enfant apprendra-t-il à travailler?

S'il est juste que l'ouvrier ait un salaire équitable, qu'il ait le droit de vivre en travaillant, l'apprenti a aussi le droit d'apprendre à travailler pour vivre.

Nous ne voulons pas le monopole d'où qu'il vienne, et nous protesterons tout aussi bien contre les travailleurs qui veulent monopoliser dans leurs mains le travail, que contre les oisifs qui ont monopolisé dans leurs mains les capitaux et la propriété. Notre devise est: *Justice avant tout et envers tous.*

Mais s'il est juste que l'enfant du peuple puisse apprendre un métier, est-il juste qu'il le fasse au détriment de celui-là même, c'est-à-dire de l'ouvrier? Non, évidemment.

Eh bien, c'est ici qu'est le noeud de la question. Actuellement, dans beaucoup de professions, il en est des apprentis comme des machines, lesquelles en fonctionnant exclusivement au profit des patrons, portent préjudice aux travailleurs; c'est-à-dire que la machine supprime les bras, et que les apprentis, après avoir appris sous les yeux et par les conseils des compagnons, font le travail à un prix inférieur à celui qu'exigent les ouvriers faits. Voilà le mal dont se plaint l'ouvrier.

Pour nous, cette question de l'apprentissage ne trouvera sa solution définitive que dans la solution d'une autre question qui se trouve également à l'ordre du jour du présent Congrès; nous voulons parler de l'enseignement intégral, comprenant l'enseignement complet et simultané des sciences et des métiers. En dehors de l'enseignement mutuel, une autre solution de cette question des apprentis réside peut-être dans la généralisation des associations de production, associations où les apprentis, au lieu de constituer un bénéfice pour le patron comme aujourd'hui, travaillent pour le compte des travailleurs associés; de même que la machine, qui constitue aujourd'hui également un avantage pour le patron, fonctionnerait également

pour les travailleurs associés. Mais en attendant, les sociétés de résistance ne pourraient-elles pas arriver à une solution toute actuelle et immédiate de cette question?

Ne pourrait-on pas arriver à ce que le travail de l'apprenti fût compté, par le patron, comme ayant été fait par les ouvriers? Ceux-ci, après avoir payé à l'apprenti ce qui lui revient, verseraient la différence au profit de la société de résistance. Déjà, dans plusieurs professions, un mode analogue est en usage. Citons comme exemples les cigariers, qui ont chacun un apprenti à leurs frais, et les tailleurs, qui ont eu une expression toute particulière pour qualifier le leur: ils le désignent sous le sobriquet de boeuf.

Si ce système pouvait être admis, il en résulterait évidemment que l'ouvrier, n'ayant plus à redouter de concurrence de la part de l'apprenti, consacrerait plus de temps à lui indiquer la manière d'exécuter le travail, et finirait très probablement par en faire un travailleur plus parfait que ceux qui sortent de l'organisation actuelle. Ce serait donc à la fois un avantage pour le compagnon et pour l'apprenti.

Pour terminer sur ce point, nous concluons:

1- que la grève faite en vue de s'opposer systématiquement à toute introduction d'apprentis n'est pas légitime;

2- que la grève faite en vue de s'opposer à l'introduction d'apprentis venant faire à bas prix la besogne des ouvriers peut être considérée comme légitime, mais qu'il s'agit néanmoins alors de chercher une combinaison qui permette à l'enfant du peuple d'apprendre son métier, sans léser les intérêts de l'ouvrier fait.

Quant aux grèves qui ont pour but d'alléger un travail abrutissant de 15 à 16 heures par jour et tuant littéralement le travailleur dans son corps et dans son intelligence, et quant à celles qui ont pour objet la suppression de règlements attentatoires à la dignité, ou de rappeler les patrons à leurs engagements, ou de s'opposer à la coalition des maîtres contre le droit d'association pour le travailleur, qui donc oserait en contester la parfaite légitimité et la haute moralité? Dans ce cas, la cessation de travail ne nous paraît pas seulement un droit, c'est un devoir.

La grève peut donc offrir des avantages incontestables, nous croyons l'avoir démontré suffisamment. Mais, selon nous, les grèves doivent être soumises à certaines conditions, non-seulement de justice ou de légitimité, mais aussi d'opportunité et d'organisation. Ainsi, pour la question d'opportunité, il est aisé de comprendre que telle saison, par exemple, peut être plus favorable à la réussite de la grève que telle autre. Quant à la question d'organisation, nous croyons que la grève doit être conduite par des sociétés de résistance.

Sans cela, tout en étant parfois nécessaires, les grèves courront sans cesse la chance d'aller à l'encontre des intérêts des travailleurs et devront presque toujours aboutir à des troubles, qu'on décore plus vulgairement, avec une intention malveillante, du titre d'émeutes.

Et comment pourrait-il en être autrement? La loi défendait aux travailleurs de se réunir autour des établissements où a cessé le travail, et les ouvriers n'ayant pu s'entendre au préalable pour choisir des délégués qui réunissent les qualités nécessitées pour une démarche à faire chez les patrons (c'est-à-dire les convenances, le savoir-vivre que donne non l'instruction mais bien l'éducation, la perspicacité et la fermeté de caractère qui sont le résultat de la connaissance du droit et de la justice), les ouvriers, disons-nous, se rassembleront vis-à-vis des établissements ou de la demeure du patron et formeront, quoi qu'on fasse et qu'on dise, une réunion tumultueuse que les patrons ne voudront point écouter. De là, des poursuites, en un mot, de la répression, qu'avec une sage organisation de sociétés de résistance on pourrait facilement écarter. C'est ce que les houilleurs du bassin de Charleroi ont compris; après s'être laissés aller tant de fois à des grèves non organisées, et, par suite, à l'émeute, ils viennent d'entrer franchement dans une voie nouvelle, c'est-à-dire dans la création de sociétés de résistance, et déjà le bassin de Charleroi se couvre de ces sortes de sociétés.

La grève, sans société de résistance, offre encore de nombreux inconvénients et de grandes injustices au point de vue de la réciprocité et de la dignité. En effet, sans organisation, où peut résider la certitude de voir, en cas de grève de la part d'une catégorie de travailleurs ayant concouru au maintien d'une grève d'une autre catégorie, la certitude de voir, disons-nous, cette mutualité s'établir d'une manière juste et équitable?

Faire la grève en dehors de la société de résistance, c'est vouloir entreprendre une lutte inégale; les patrons étant peu nombreux, favorisés de la fortune et protégés par le pouvoir, s'entendent toujours facilement. C'est, en un mot, faire la guerre sans tactique ni munitions.

Cependant, qu'on ne se trompe pas sur la portée de nos paroles; malgré tout ce que nous venons de dire contre la grève, non organisée par une société de résistance, nous soutenons qu'elle est juste, légitime et nécessaire, quand les conventions sont violées par l'employeur, et qu'elle peut alors être tentée nonobstant les chances d'insuccès. N'est-il pas toujours grand et beau de voir l'esclave protester contre des mesures barbares et inhumaines? Et quelle mesure peut être plus barbare et plus inhumaine que celle qui con-

siste à rogner sans cesse la ration de ceux qui ne vivent déjà que de privations?....

En présence de la minimité des salaires dans certaines industries (dans les grandes manufactures et dans les charbonnages, par exemple), en présence de la grande centralisation des capitaux qui fait que les capitalistes sont là en coalition permanente pour réduire les travailleurs à la dernière extrémité, en présence du capital énorme qu'il faudrait à ces travailleurs pour exploiter par eux-mêmes de vastes usines ou des charbonnages, et en l'absence de toute organisation du crédit qui pourrait faciliter la création d'associations de production dans ces industries, nous le demandons, quelle autre arme que la grève, fût-elle même sans organisation, a-t-on laissée à ces prolétaires contre la baisse indéfinie du salaire? Vaut-il mieux qu'ils meurent de faim à la tâche, sans laisser échapper un cri d'indignation et sans faire aucun effort pour se relever? Eh bien, fût-il prouvé, comme 2 et 2 font 4, que la grève ne peut dans ce cas donner aux travailleurs aucune amélioration, au moins faudrait-il l'accepter comme la protestation suprême du deshérit contre les vices de notre organisation sociale.

Nous avons dit au commencement de ce rapport que la grève peut être utile et nécessaire; que par conséquent nous sommes partisans des sociétés de résistance en vue de donner aux grèves des moyens et une sage et énergique direction.

Oui, malgré notre désir et la certitude que nous nourrissons de voir un jour l'ordre social complètement transformé, c'est-à-dire la suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme remplacée par l'égal échange entre les produits et la réciprocité entre les producteurs, nous soutenons qu'il est nécessaire d'établir des sociétés de résistance, tant qu'il existera des catégories de travailleurs dont l'affranchissement complet est impossible aujourd'hui. Exemple: les mineurs, dont l'instrument de travail ou la matière première ne peut guère s'acquérir; les terrassiers, auxquels il faudrait des capitaux énormes pour effectuer leurs transformations, etc. Nous soutenons encore cette nécessité, parce que tout en fondant des associations de production, il faudra, avec l'organisation actuelle du crédit, à chacune des professions différentes beaucoup de temps avant de pouvoir acquérir les instruments de travail que pourrait nécessiter l'emploi de beaucoup de bras, et parce que, pendant le temps qu'on mettrait à créer les capitaux indispensables, les exploitants pourraient réduire le salaire de telle façon que le travailleur, au lieu de pouvoir épargner de quoi effectuer sa mise de fonds, tomberait dans la situation d'un homme qui ne sait pas faire face à ses engagements.

La société de résistance est nécessaire encore, parce qu'elle inspire une certaine crainte à l'exploitant. Celui-ci, quand il n'est pas à peu près sûr de réussir, se gardera bien d'enfreindre les conventions, sachant qu'il perdrait de son autorité au cas de non réussite dans sa tentative arbitraire. Cette remarque est tellement vraie, qu'elle peut être appliquée aux exploités. En effet, des travailleurs qui sont contraints de reprendre le travail qu'ils ont d'abord refusé, parce que le prix devait en être diminué, sentent bien mieux l'autorité qu'exerce sur eux l'exploiteur dédaigneux, quand le besoin les force à rentrer, l'oreille basse, dans ce bagne, qui devrait être, pour l'homme laborieux, un lieu de bonheur et de satisfaction, puisque c'est de là que sort la vie, la richesse et le bien-être.

La société de résistance est d'une nécessité incontestable, tant que durera l'exploitation de l'homme par l'homme, tant que les oisifs prélèveront quoi que ce soit sur le travail d'autrui. Elle est nécessaire, non-seulement eu égard à ce que nous avons dit, mais encore parce qu'il n'y a que par elle que les patrons et les ouvriers sauront à qui ils ont affaire dans la personne de celui qui vient demander du travail. L'Association donne à chacun de ses membres un brevet de moralité et d'honnêteté. Le patron et l'ouvrier sauront que l'Association ne garde dans son sein que des travailleurs exempts de toute souillure.

Une des causes de la baisse constante du prix de la main-d'oeuvre, nous la signalons également, c'est que les travailleurs inoccupés se rendent de maison en maison pour offrir leurs bras, et donnent ainsi à l'exploiteur l'idée qu'il y a une plus grande abondance d'hommes désœuvrés qu'il n'y en a réellement. Par l'association, les demandes d'ouvriers devraient être faites directement aux comités, qui pourraient encore n'envoyer des ouvriers que là où le besoin s'en fait sentir.

Enfin, à part son utilité pour les grèves, le placement des travailleurs, etc., la société de maintien de prix est encore utile par une des institutions complémentaires qu'elle doit contenir, nous voulons parler de la caisse d'assurance contre le chômage, complément indispensable de la caisse de résistance proprement dite. En effet, s'il est nécessaire que l'association réunisse des fonds pour pourvoir à l'existence de ses membres dans les cas de grève, c'est-à-dire de chômage, par suite de contestation avec les patrons. Il est pour le moins utile qu'elle en fasse autant pour les cas de chômages imprévus dus à des crises industrielles plus ou moins passagères.

Si les grèves, pour réussir, ont besoin d'être faites et dirigées par des sociétés de résistance, à leur tour, les sociétés de résistance ne seront sérieuses que lorsqu'elles seront toutes fédérées,

non seulement dans un métier et dans un pays, mais de pays à pays et de métier à métier; de là la nécessité d'une fédération internationale.

Il ne sera pas hors de propos de donner ici un mot d'explication à ce sujet. Ainsi, on comprendra facilement qu'une société de résistance, quoique étant parvenue, dans une localité, à se rallier tous les ouvriers d'une même profession, n'aura rien fait de stable et de salubre que lorsque le patron ne pourra trouver ni dans les localités voisines, ni dans le pays, ni à l'extérieur, les travailleurs dont il peut avoir besoin pour remplacer ceux qui auront suspendu le travail pour une cause légitime. Déjà, sans parler des *trade's unions* anglaises, chez qui la fédération existe depuis longtemps, bon nombre de corps de métiers ont compris la nécessité de se fédérer d'une ville à l'autre dans un même pays; citons, en Belgique, les associations typographiques, qui se sont toutes fédérées avec l'association libre des compositeurs-typographes de Bruxelles; citons encore les menuisiers, qui viennent d'entrer tout récemment dans cette voie. Le même motif qui a poussé les sociétés de résistance d'un même métier à s'entendre entre elles, les poussera à s'entendre avec les autres corps de métier. C'est ce qu'a compris la fédération des menuisiers de Bruxelles, d'Anvers, de Pepinster, etc., qui est affiliée en bloc à l'Internationale, et c'est ce qu'ont compris depuis longtemps les sociétés typographiques de la Suisse, également affiliées en bloc.

Mais qu'on ne s'y méprenne point, les patrons ont encore un moyen de se tirer d'affaire, auquel la fédération peut aisément porter obstacle; ce moyen consiste à faire confectionner au dehors ce qu'on n'est point parvenu à faire confectionner dans le pays. Les associations fédérées, dans ce cas, pourraient se refuser à exécuter le travail, sachant que de la part des patrons cela ne peut être qu'un coup de tête qui sera d'une bien courte durée. Nous disons coup de tête, parce qu'il ne peut entrer dans l'idée de personne de prétendre qu'un produit fourni dans ces conditions puisse établir une concurrence au travail en général. Il suffit pour cela de songer aux frais de toutes sortes qu'entraînerait un pareil système.

A part ce que nous venons de signaler, il peut y avoir quelque chose de sérieux dans cette façon de faire travailler à l'extérieur. C'est lorsque les exploités choisissent les endroits où la main-d'oeuvre se donne à des prix excessivement bas. Là encore ce sera la fédération et rien que la fédération, qui pourra remédier au mal en faisant de telle sorte que, tôt ou tard, le travail soit payé partout à peu près à un prix uniforme, C'est-à-dire qu'il s'agit d'arriver à une certaine proportionnalité entre le taux des salaires dans un pays quelconque

et le prix des subsistances dans ce même pays.

Il est encore d'autres raisons qui doivent engager les associations à la fédération internationale; pour en démontrer la nécessité, nous nous bornerons simplement à ne citer que deux faits dont les travailleurs feront bien de se pénétrer: lorsque les bronziers de Paris durent abandonner leur travail, parce que leurs patrons avaient exigé d'eux la dissolution de leur association, les ouvriers n'eurent raison de cette prétention qu'avec l'aide de leurs frères les Anglais; 20.000 francs partirent de Londres et obligèrent les patrons français à baisser pavillon.

A leur tour, les ouvriers de Genève sortirent triomphants de la lutte entreprise contre les employeurs, parce que les ouvriers de France, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie étaient venus à leur secours. L'Association n'en étant encore qu'à son début, les choses n'ont pu se faire selon les strictes règles de la solidarité organisée; donc les différentes sections de l'*Association internationale des travailleurs* organisèrent une vaste souscription, et le bureau de Paris, à lui seul, procura en quinze jours de temps une somme de 10.000 francs, et une seule société ouvrière, celle des ouvriers typographes, figure dans ce chiffre pour 2.000 francs. Cet argent contribua sans doute à donner gain de cause aux ouvriers de Genève.

Ces deux faits, croyons-nous, suffiront pour démontrer la nécessité de la fédération internationale.

Quant à la dernière proposition, qui a trait au conseil d'arbitrage, deux modes se présentent à notre esprit. C'est tout d'abord et naturellement celui qui devrait être constitué moitié de personnes appartenant à la bourgeoisie ou classe exploitante, moitié d'ouvriers ou exploités. Ces deux classes d'hommes étant intéressées dans le différend, il est nécessaire que chacune d'elles y trouve son défenseur ou son représentant. Mais voyons jusqu'à quel point ce mode présente, pour l'une des deux parties, les garanties d'impartialité, sans lesquelles un jugement quelconque ne saurait être rendu selon l'équité. Un conseil d'arbitrage constitué de la sorte nous semble être le pendant de ce que l'on nomme aujourd'hui les conseils de prud'hommes, et l'on sait comment s'y rendent les jugements. Ces conseils, d'ordinaire, sont présidés par un patron, qui exerce sur la réunion un certain ascendant, par la facilité d'élocution et par la position qu'il occupe dans la société, c'est-à-dire par son indépendance personnelle.

Notons que l'influence que nous venons d'attribuer au président, à part celle que lui donne la présidence, existe pour tous les autres membres de sa catégorie; personne, nous en sommes sûrs, ne niera le prestige qu'exerce sur une grande partie

de nos frères, toujours à la merci de ceux qui détiennent les instruments de travail et le capital, les qualités que nous avons attribuées au président. Un de moyens puissants de ces messieurs consiste, tout le premier, lorsqu'ils sont réunis avec des ouvriers, à les inviter à des espèces de banquetts, où l'on se permet la consommation du vin; le travailleur, ne pouvant avec son maigre salaire, se permettre ce luxe, la carte sera acquittée par le capitaliste, comme bien on le pense. Ce que nous signalons là n'est rien, comparativement à ce qui reste à dire au sujet de la dépendance des ouvriers vis-à-vis des patrons; ceux-ci étant étroitement liés, pour différentes raisons qu'il serait superflu d'énumérer, pourraient tenir compte à l'ouvrier de caractère de ses velléités d'indépendance, quand le besoin, c'est-à-dire le manque de travail, l'obligerait à aller solliciter chez l'un d'eux un emploi quelconque. Ce qui serait non moins dangereux, ce serait de confier le jugement à des chefs d'atelier qui, à part d'honorables exceptions, ne sont trop souvent, comme on dit vulgairement, que des trotteurs de manches, cherchant à faire diminuer le salaire des ouvriers afin de voir augmenter leurs appointements.

Il ne reste donc, selon nous, qu'un genre de création d'un conseil d'arbitrage que nous nous faisons un devoir de vous soumettre.

La Fédération, section bruxelloise de l'Association internationale des travailleurs, en établissant dans son sein un conseil fédéral (qui ne peut manquer de s'établir dans chacune des sections de ladite association) nous a été d'une utilité incontestable dans l'idée que nous allons émettre au sujet de l'organisation du conseil qui fait l'objet de notre étude. En effet, en fondant un conseil fédéral au moyen de trois délégués de chacune des corporations, comme cela se pratique à la Fédération, il sera facile, dans cette réunion d'hommes, de trouver les éléments nécessaires pour constituer le conseil d'arbitrage dont nous reconnaissons l'utilité autant que la nécessité.

Si le conseil fédéral est et doit être à même de juger de la nécessité et de l'opportunité des grèves qui surgissent à propos d'une baisse de salaire, il ne saurait en être de même pour une multitude de contestations qui peuvent se produire soit entre patrons et ouvriers, soit entre ouvriers seulement.

Nous pourrions ici nous étendre surtout sur les devoirs des ouvriers vis-à-vis des apprentis, mais cela nous entraînerait à de trop longues explications. Dans tous les cas enfin où le conseil fédéral devra s'effacer pour faire place au conseil d'arbitrage, les membres du conseil fédéral pourraient désigner pour faire partie du conseil d'arbitrage, un membre de chacune des délégations qui composent son conseil; et lorsque

les membres constituant le conseil d'arbitrage ne tomberaient point d'accord sur une décision à prendre ou sur la légitimité d'un acte à poser, il leur resterait la suprême ressource de s'adjoindre trois, cinq ou sept de ces travailleurs qu'on appelle indépendants, c'est-à-dire des citoyens qui ne sont ni patrons ni ouvriers salariés, mais des ouvriers travaillant à leur propre compte. Ces derniers, à cause de leur indépendance relative vis-à-vis des uns et des autres, seraient considérés comme tiers-arbitres et trancheraient définitivement la question qui aurait pu diviser le conseil d'arbitrage.

Enfin, nous dirons pour terminer ce sujet, que si nous sommes si grands partisans des sociétés de maintien de prix, comme on dit en Belgique, des sociétés de résistance, comme on dit en France, des *trade's unions*, comme on dit en Angleterre, ce n'est pas seulement eu égard aux nécessités du présent, mais aussi eu égard à l'ordre social de l'avenir. Expliquons-nous. Nous ne considérons pas uniquement ces sociétés comme un palliatif nécessaire (remarquez que nous ne disons pas comme remède); non, nos vues sont bien plus hautes. Du fond de ce chaos de lutte et de misère où nous nous agitons, nous élevons nos regards vers une société plus harmonique et plus heureuse. Alors, nous voyons dans ces sociétés de résistance les embryons de ces grandes compagnies ouvrières qui remplaceront un jour les compagnies de capitalistes ayant sous leurs ordres des légions de salariés, au moins dans toutes les industries où la force collective est mise en jeu et où il n'y a pas de milieu entre le salariat et l'association. Déjà dans les principales grèves qui ont éclaté ces dernières années, une tendance nouvelle commence à se dessiner assez nettement: la grève doit aboutir à la société de production. Déjà cela s'est dit lors de la grève de l'association des menuisiers de Gand, des menuisiers et charpentiers de Gand, comme lors de la grève des tailleurs de Paris. Et cela se fera, parce que cela est dans la logique des idées et dans la force des choses. Il est inévitable que les travailleurs n'en viennent pas à tenir ce petit raisonnement: *«Mais pendant que nous sommes en grève, parce que les patrons refusent de faire droit à nos réclamations, les consommateurs sont là demandant à cor et à cri les produits de notre industrie; puisque notre inoccupation ne provient pas du défaut de demande, mais seulement de l'obstination de nos patrons, pourquoi ne travaillerions-nous pas directement pour le public; l'argent que notre caisse dépense pour entretenir les travailleurs inoccupés à cause de la grève, pourrait être consacré à l'achat de la matière première et de l'outillage»*.

Cette idée une fois comprise, elle sera bien vite

réalisée. Seulement, il est à remarquer (et c'est un point important) que ces associations de production qui résulteront de la transformation des sociétés de maintien de prix, ne seront pas de ces associations mesquines comme la plupart de celles qui existent actuellement; ces dernières, excellentes comme exemple et comme enseignement, nous le voulons bien, ne nous paraissent réellement avoir aucun grand avenir social, aucun rôle à jouer dans la rénovation de la société, car, composés de quelques individualités seulement, elles ne peuvent aboutir, comme le dit le docteur Buchner, qu'à créer, à côté de la bourgeoisie ou tiers-état, un quatrième état ayant au-dessous de lui un cinquième état plus misérable que jamais. Au contraire, les associations productrices issues des *trade's unions* engloberont des corps de métiers entiers, envahiront la grande industrie et formeront ainsi la CORPORATION NOUVELLE; corporation que les économistes bourgeois confondraient volontiers (nous le savons) avec l'ancienne maîtrise, bien que cette dernière fût organisée hiérarchiquement, fondée sur le monopole et le privilège, et limitée à un certain nombre de membres (tout comme nos petites associations de production actuelles), tandis que la première sera organisée également, fondée sur la mutualité et la justice, et ouverte à tous.

Là nous apparaît l'avenir réel et positif des *trade's unions*, car la grève, nous l'avouons, n'est utile qu'à titre provisoire; la grève perpétuée serait l'éternisation du salariat, et nous voulons l'abolition du salariat; la grève perpétuée serait la lutte sans trêve ni fin entre le capital et le travail, et nous voulons, non pas précisément ce que l'on a appelé de nos jours l'association du travail et du capital (combinaison hybride, en vertu de laquelle le capitaliste, bailleur de fonds, s'entend avec des ouvriers pour éliminer le patron, tout en continuant à prélever intérêts et dividendes sur le travail), mais nous voulons l'absorption du travail par le travail; car le capital étant du travail accumulé qui ne doit avoir qu'une simple valeur d'échange égale à la valeur du travail qu'il a coûté, ne peut dès lors entrer en ligne de compte dans la répartition des produits; produit du travail, le capital ne peut qu'être la propriété du travailleur, il ne peut en être l'associé.

Alors, cette transformation des sociétés de résistance ne se faisant pas seulement dans un pays, mais dans tous, ou du moins dans ceux qui sont à la tête de la civilisation; en un mot, toutes ces associations de tous pays, fédérées, interviendront d'abord pour la lutte, mettant cette fédération à profit pour l'appliquer à l'échange réciproque des produits au prix de revient, le mutuel échange international remplacera et le protectionnisme et le libre échange des écono-

mistes bourgeois. Et cette organisation universelle du travail et de l'échange, de la production et de la circulation, coïncidant avec une transformation inévitable et nécessaire dans l'organisation de la propriété foncière en même temps qu'avec une transformation intellectuelle, ayant pour point de départ l'instruction intégrale donnée à tous, la régénération sociale sera opérée dans le double domaine matériel et mental. Et désormais basée sur la science et sur le travail, au lieu d'être basée comme aujourd'hui sur l'ignorance et sur la domination du capital, l'Humanité, marchant de progrès en progrès dans toutes les branches des arts, des sciences et de l'industrie, accomplira pacifiquement ses destinées.

TARTARET, de Paris:

Je me déclare partisan des idées émises par De Paepe dans son rapport, mais il fait remarquer que leur application doit se rapporter aux moyens pratiques de chaque pays. Il établit qu'en droit les travailleurs doivent trouver dans le produit de leur travail non-seulement la satisfaction de leurs besoins les plus impérieux, mais encore une plus-value qui leur permette de profiter de l'instruction dont ils ont tant besoin pour leur émancipation; il faut donc rechercher les moyens de garantir notre salaire. Le patron, qui prend tant de soin de l'animal, de l'outil qu'il emploie pour son exploitation, ne s'inquiète guère de l'ouvrier, et cependant l'outil humain mérite-t-il moins d'égards que le cheval, que la machine?

On oppose aux réclamations du producteur sa prétendue incapacité, ses défauts! Mais avec les qualités qu'ils exigent de nous, combien y a-t-il de patrons qui seraient dignes d'être ouvriers?

Sans doute la grève est déplorable au point de vue économique, mais elle est nécessaire, parce qu'elle permet au travailleur de défendre non-seulement son salaire, mais encore et surtout sa dignité, elle lui donne aussi garantie contre l'usage des matières premières nuisibles; nous avons donc à nous occuper de son application. En France, quoique l'entente préalable soit interdite par la loi, les efforts tentés par quelques ouvriers pour étendre les bienfaits de la solidarité ont déjà obtenu quelques résultats; ils ont même influé d'une façon assez notable sur la suppression de l'article 1781 du Code Napoléon, qui créait une inégalité entre le patron et l'ouvrier. Mais pour donner à son action la sécurité désirable, il a fallu s'efforcer de rentrer dans la légalité, et de là est surgie l'idée des sociétés syndicales qui sont appelées à remplacer les prud'hommes, trop souvent incompétents pour décider dans les conflits qui leur sont soumis, et qui garantissent à l'ouvrier des droits identiques à ceux dont les patrons jouissent

depuis longtemps. Cette idée, basée sur un principe d'égalité incontestable, a été acceptée par les ministres français. La société syndicale peut rendre au travailleur les plus grands services; non-seulement elle garantit le maintien de son salaire, mais encore elle est appelée à exercer une grande influence morale sur les questions d'éducation professionnelle, de machines, etc., et prépare l'affranchissement des travailleurs.

CATALAN, de Genève:

Il est bien évident que les grèves sont aussi préjudiciables à l'ouvrier qu'aux autres membres de la société, puisqu'elles interrompent la production. Mais aussi, il faut bien se dire que pour le moment, c'est un des seuls, pour ne pas dire le seul moyen que l'ouvrier ait de faire entendre ses réclamations, et d'obtenir qu'on y fasse droit; et puisque ce droit est le seul, nous ne pouvons pas permettre qu'on conteste la légitimité de la grève.

La question, pour moi, n'est pas là, elle est dans le fait de savoir dans quelles circonstances la grève peut se produire avec le plus de succès.

L'exemple de ce qui s'est passé à Genève, lors de la grève des ouvriers en bâtiments, peut nous servir de critérium.

A Genève, nous, nous sommes trouvés avec près de trois mille ouvriers sur le pavé, durant quinze jours. Nous avons eu des assemblées populaires très nombreuses et très passionnées; les organisateurs de la grève ont pu même agir dans la rue pour la création et le maintien de la résistance, sans qu'aucune collision violente avec l'autorité ne se soit produite. Et, en fin de compte, les ouvriers en bâtiments ont obtenu une heure de réduction de travail et une augmentation de salaire.

Si, malgré la gravité que revêtent chez nous les luttes publiques, nous n'avons eu aucun malheur à déplorer, si au contraire la grève a produit une amélioration réelle dans le sort des ouvriers en bâtiments, c'est que nos institutions politiques garantissent à tous les citoyens également les droits de réunion, de discussion, de presse, et permettent même l'action dans la rue, action sans violence, mais cependant efficace.

Tandis que dans d'autres pays où ces institutions ne sont pas les mêmes, où la liberté n'existe pas et où le droit égal est dénié aux ouvriers, il arrive souvent que la grève est sans effet, quand elle ne sert pas aux gouvernements de la bourgeoisie de prétexte à boucheries humaines, ainsi que cela vient de se passer à Charleroi.

D'où je conclus de nouveau que, en matière de grève, comme en matière de guerre, la revendication des libertés politiques est d'absolue nécessité, et que rien n'est fait tant que cette revendication est à faire.

TOLAIN, de Paris:

Je confirme l'observation faite par Catalan pour la déclaration du Congrès de Lausanne. Quant à la coalition que l'on impute à crime aux travailleurs, ne se trouve-t-elle pas dans l'état social actuel? L'insolidarité est telle que tous les intérêts sont en guerre, le paysan vit dans l'abondance sans s'occuper du travailleur des villes qui meurt de faim, et réciproquement, l'un est indifférent à la misère de l'autre et même s'en réjouit dans quelques circonstances; c'est donc contre cette solidarité que nous devons lutter, et la résistance nous en offre actuellement les moyens, elle est la transaction entre l'organisation actuelle et l'organisation future.

La grève est une coalition, dit-on, donc elle est condamnable. Mais pourquoi donc les industriels ne la condamnent-ils pas également entre banquiers, commissionnaires, exportateurs, qui pèsent pourtant sur toutes les relations commerciales? La grève c'est la guerre, mais à côté de la guerre mauvaise, injuste, il y a la guerre pour défendre ses droits, et celle-là c'est la guerre sainte.

Quant aux sociétés syndicales appuyées par un délégué de Paris, il ne leur trouve, pas l'autorité suffisante pour faire prévaloir leur jugement; il croit donc qu'il serait préférable de travailler à la fédération des sociétés de résistance, et de laisser à cette fédération le soin de décider de l'appui qu'elles devraient fournir aux travailleurs attaqués, lorsqu'une enquête aurait justifié la valeur de leur réclamation.

GRAGLIA, de Genève:

Je ne prends la parole que pour m'occuper des moyens pratiques. Sur la question que nous traitons dans ce moment, permettez-moi de développer le rapport que j'ai présenté. Les sections genevoises croient qu'en propageant le plus que nous pourrions les caisses de prévoyance, nous doublerions nos forces; et rien ne serait plus facile pour nous que de nous associer, tout en reconnaissant à chacune des caisses de résistance leur autonomie.

Je m'explique. Ce que nous voudrions, c'est que dans chaque ville, dans chaque village, enfin partout où il y aurait des sections de l'Internationale, qu'elles se forment en groupes pour pouvoir, dans un moment où l'on voudrait attaquer une ou plusieurs sections, être toujours en position de résister avec des chances de succès. Je dis plus; si nous sommes unis à ce point de vue, les grèves seront impossibles; car les patrons ne pourront pas se soutenir contre une organisation pareille. Et maintenant, si nous restons sans organisation, qu'arrivera-t-il? C'est que les patrons s'associeront, comme ils l'ont déjà fait à Genève.

Permettez-moi de vous donner quelques détails au sujet de notre dernière grève, qui a eu lieu à Genève. Les ouvriers en bâtiments, après avoir eu quelques entrevues entre eux, résolurent d'envoyer une proposition à leurs chefs d'atelier, en leur faisant connaître que leur position devenait par trop difficile; ils leur demandaient de s'entendre avec eux. Les ouvriers envoyèrent quatre lettres; les patrons ne répondirent pas. Après cela, deux sections, les ouvriers maçons, tailleurs de pierres et les charpentiers se déclarèrent en grève. Que firent les patrons? Ils déclarèrent aussi la guerre aux ouvriers, et six jours après ils décidèrent de fermer tous leurs ateliers. Ainsi, vous le voyez, ils ne sont pas restés longtemps pour s'entendre afin de résister aux justes réclamations des ouvriers.

Que l'on y prenne garde; car si nous ne voulons pas être exploités encore davantage, il faut se mettre à l'oeuvre sans retard, non pas dans un an, non pas dans un mois, mais aujourd'hui même. Que chaque délégué, en rentrant chez lui, fasse tout ce qu'il pourra pour propager le principe de solidarité.

Compagnons, soyez-en sûrs, si nous ne voulons pas nous associer, les patrons s'associeront comme ils l'ont déjà fait à Genève.

Ne croyez pas que la solidarité n'existe pas chez eux.

Je termine, compagnons; quoi que l'on puisse dire, il n'y a que la solidarité qui puisse rendre notre position meilleure; sans la solidarité, nous ne ferons absolument rien. La grève de Genève a réussi, car la bourgeoisie croyait que nous recevions des fonds considérables de l'Angleterre, de la France et de la Belgique. Mais prenez-y garde, nous pourrions bien ne pas toujours aussi bien réussir.

SHAW, de Londres:

Dans le septième rapport annuel de la société mixte des charpentiers et menuisiers, décembre 1865 à décembre 1866, j'ai choisi un exemple pour donner une idée de la rémunération du travail :

A Market-Drayton, nos camarades travaillent 61 heures par semaine, pour lesquelles ils reçoivent 20 shillings (25 francs); à Oldham, ils travaillent 52 heures par semaine pour 1 liv. 9 shillings (36 fr. 25). Les uns reçoivent donc 4 farthings (20 centimes) par heure, les autres 6 3/4 farthings (33 centimes); les uns 3 sh. 4 farthings (3 fr. 95) par jour; les autres 4 sh. 10 farthings (5 fr. 50); cela fait une différence en faveur d'Oldham de 2 3/4 farthings (13 centimes) par heure, 1 schilling 6 deniers (1 fr. 85) par jour, 9 shillings (11 fr. 25) par semaine pour neuf heures de moins de travail, ou une différence de temps, d'argent s'élevant à 14 sh. (17 fr. 50) par semaine.

BRISMÉE, de Bruxelles:

Ce n'est pas assez que l'ouvrier gagne sa vie, et arrive, comme le veut Tartaret, à avoir quelques loisirs pour s'instruire; il faut même que, comme le patron, il soit en état de se former un petit pécule pour pouvoir manger quand il ne sera plus en état de gagner sa vie.

Je voudrais aussi que l'on ne confondît pas les mots centralisation et fédération. La première est l'arme du despotisme; la seconde est un contrat conclu entre des hommes libres. Par elle, on peut obtenir de bons résultats.

Je voudrais que les membres des sociétés de résistance, au lieu de placer leurs fonds à 3 ou 4% dans des caisses de bourgeois qui leur font produire 10 ou 12%, s'en servissent pour faciliter le développement des sociétés de consommation et de production. J'ai dit aussi de consommation, car il ne me paraît pas moins utile de se débarrasser de l'exploitation des boutiquiers que de celle du patron.

DUPONT, de Londres,

lit l'extrait suivant du compte rendu du congrès de Genève:

6- Sociétés ouvrières (trade's unions), leur passé, leur présent, leur avenir.

a- Leur passé.

Le capital est la force sociale concentrée, tandis que l'ouvrier ne dispose que de sa force productive individuelle,

Donc le contrat entre le capital et le travail ne peut jamais être établi sur des bases équitables, même en donnant au mot équitable le sens que lui attribue une société plaçant les conditions matérielles du travail d'un côté et l'énergie vitale productive de l'autre. Le seul pouvoir social que possèdent les ouvriers, c'est leur nombre. La force du nombre est annulée par la désunion. La désunion des ouvriers est engendrée et perpétuée par la concurrence inévitable faite entre eux-mêmes. Les trade's unions (associations de métiers) originaires sont nées des essais spontanés des ouvriers luttant contre les ordres despotiques du capital, pour empêcher ou au moins atténuer les effets de cette concurrence faite par les ouvriers entre eux. Ils voulaient changer les termes du contrat, de telle sorte qu'ils pussent au moins s'élever au-dessus de la condition de simples esclaves. L'objet immédiat des trade's unions est toutefois limité aux nécessités des luttes journalières du travail et du capital, à des expédients contre l'usurpation incessante du capital, en un mot, aux questions de salaire et d'heures de travail. On ne peut y renoncer tant que le système actuel dure; au contraire, les trade's unions doivent généraliser leur action en se combinant.

D'un autre côté, les trade's unions ont formé à leur insu des centres organisateurs de la classe ouvrière, de même que les communes et les municipalités du moyen âge en avaient constitué pour la classe bourgeoise. Si les trade's unions, dans leur première capacité, sont indispensables dans la guerre d'escarmouches du travail et du capital, elles sont encore plus importantes dans leur dernière capacité, comme organes de transformation du système du travail salarié et de la dictature capitalistes.

b- Leur présent.

Les trade's unions s'occupent trop exclusivement des luttes immédiates. Elles n'ont pas assez compris leur pouvoir d'action contre le système capitaliste lui-même. Néanmoins, dans ces derniers temps, elles ont commencé à s'apercevoir de leur grande mission historique. Par exemple, la résolution suivante, récemment adoptée par la grande conférence des différents délégués des trade's unions tenue à Sheffield:

«Cette conférence, appréciant à leur juste valeur les efforts faits par l'Association internationale des travailleurs pour unir dans un lien fraternel les ouvriers de tous les pays, recommande très-sérieusement à toutes les sociétés représentées de s'affilier à cette Association, dans la conviction que l'Association internationale forme un élément nécessaire pour le progrès et la prospérité de toute la communauté ouvrière».

c- Leur avenir.

A part leur oeuvre immédiate de réaction contre les manoeuvres tracassières du capital, elles doivent maintenant agir sciemment comme foyers organisateurs de la classe ouvrière dans le grand but de son émancipation radicale.

Elles doivent aider tout mouvement social et politique dans cette direction. En se considérant et agissant comme les champions et les représentants de toute la classe ouvrière, elles réussiront à englober dans leur sein les «non society men» (hommes ne faisant partie des sociétés); en s'occupant des industries les plus misérablement rétribuées, comme l'industrie agricole, où des circonstances exceptionnellement défavorables ont empêché toute résistance organisée, elles feront naître la conviction dans les grandes masses ouvrières qu'au lieu d'être circonscrites dans des limites étroites et égoïstes, leur but tend à l'émancipation des millions de prolétaires foulés aux pieds.

DUPONT ajoute:

La société actuelle est composée de deux classes: le capitaliste et le producteur. Le capitaliste, possédant la puissance sociale, exploite sans relâche le travailleur. Cette hostilité produit la guerre

sociale. Dans cette situation, le travailleur ne se défendra contre les envahissements du capital que par la résistance. Un des moyens les plus efficaces, c'est la grève ; arme terrible, il est vrai, mais non pas à deux tranchants, comme on l'a dit, car tous ses coups portent sur le capital. Nous considérons la grève non-seulement comme une arme, mais aussi comme le meilleur moyen d'organiser les forces de la classe ouvrière. Car en dehors du lien de solidarité universelle qu'elle établit, les ouvriers se préparent à l'exercice de leurs droits sociaux et politiques, et posséderont la forme la plus simple d'administration le jour où ils seront assez unis pour arracher la puissance sociale des mains des exploités.

La grève est encore un des auxiliaires du système coopératif; celle des Basket's Makers, de Londres, le prouve.

Les patrons avaient été chercher à grands frais des ouvriers flamands; mais grâce à notre Association, ces derniers comprirent qu'ils combattaient contre eux-mêmes et reprirent la route de la Belgique avec indemnités payées par les trade's unions. Pendant ce temps, les Basket's Makers se formaient en société coopérative; les commandes ne pouvant être exécutées chez les patrons, affluèrent là. Et ce succès est incontestablement dû à la grève, grâce à l'organisation des ouvriers en société.

BRISMÉE,

lit les résolutions suivantes présentées par la commission :

Vu les considérations émises dans les rapports élaborés par différentes sections de l'Internationale, la commission nommée en séance administrative de ce matin pour l'étude de la question des grèves et des sociétés de résistance, propose au Congrès l'adoption des résolutions suivantes:

Le Congrès déclare :

1- Que la grève n'est pas un moyen d'affranchir complètement le travailleur, mais qu'elle est souvent une nécessité dans la situation actuelle de lutte entre le travail et le capital;

2- Qu'il y a lieu de soumettre la grève à certaines règles, à des conditions d'organisation, d'opportunité et de légitimité;

3- Qu'au point de vue de l'organisation de la grève, il y a lieu, dans les professions qui n'ont pas encore de sociétés de résistance, de secours mutuels, de caisse, d'assurances pour le chômage, etc., de créer de ces institutions, puis de solidariser entre elles les sociétés de résistance de toutes les professions et de tous les pays, en instituant, dans chaque fédération locale de sociétés de résistance, une caisse destinée à soutenir les grèves; qu'en un mot, il faut continuer dans ce sens l'oeuvre entreprise par l'Internationale, et s'efforcer de faire entrer le prolétariat en masse dans cette Association;

4- Qu'au point de vue de l'opportunité et de la légitimité, il y a lieu de nommer dans la fédération des groupes de résistance de chaque localité une commission formée de délégués de ces divers groupes, qui constituerait un conseil d'arbitrage (pour juger de l'opportunité et de la légitimité des grèves éventuelles); du reste, qu'il est nécessaire de laisser, pour le mode de formation de ce conseil d'arbitrage, une certaine latitude aux différentes sections, suivant les moeurs, les habitudes et les législations particulières.

(Addition proposée par GRAGLIA):

5- Le Congrès sera nanti chaque année d'un rapport sur les caisses de résistance émanant de chaque groupe ou de chaque section, afin de se rendre compte de ses progrès.

EXTRAITS DU RAPPORT DES SECTIONS DE GENÈVE SUR LA QUESTION DE L'ENSEIGNEMENT.

Considérations générales:

On n'ose plus guère mettre en doute l'état vicieux de l'organisation sociale ou plutôt l'existence du désordre anarchique au sein de la société. Ces crises violentes qui, sous le nom de révolutions, ont ensanglanté et ensanglanteront encore l'humanité ne sont-elles pas une preuve que ce désordre existe? *«Toute révolution, dit Proudhon, se pose d'abord comme une plainte du peuple, accusation contre un état de choses vicieux dont les plus pauvres sentent les premiers la douleur».*

En effet, c'est une erreur de croire que les révolutions sont le fait de quelques individus, de quelques agitateurs, ainsi qu'on les appelle; ce sont les souffrances du peuple qui le font s'agiter et qui font éclater la crise, la révolution.

Or, ces souffrances se produiraient-elles si l'ordre régnait dans la société? Évidemment non, car le corps social, de même que le corps de l'homme, ne peut éprouver de douleur que par suite de désordre organique. Donc, puisque notre civilisation voit éclater des crises violentes, c'est qu'il y a souffrance du peuple, et puisque le peuple souffre, c'est que le désordre existe dans notre société. C'est élémentaire.

Et c'est ici un fait que les conservateurs, les ennemis de tout changement, que ceux enfin qui nient la nécessité d'émanciper tout ce qui souffre devraient méditer, c'est que les révolutions violentes, ces manifestations du désordre social, continueront à se produire aussi longtemps que ce désordre subsistera; c'est-à-dire, aussi longtemps que l'on se bornera, comme on l'a fait jusqu'à présent, à chercher à atteindre les effets du mal au lieu d'en faire disparaître la cause, à mettre des emplâtres sur les chancres du corps social au lieu de porter remède au vice constitutionnel qui les produit.

Ainsi reconnaître la source du mal, telle est la première chose dont nous avons à nous occuper.

Des causes du désordre social:

Le désordre social se traduit par des effets immédiats, dépendant d'une cause première, et dont les principaux signalés dès longtemps sont :

1- La guerre, qui favorise le développement du despotisme et fait couler le sang humain, le plus souvent sans profit pour le vainqueur; mais dont les effets réguliers sont de paralyser, même avant qu'elle éclate, le commerce et l'industrie, occasionnant ainsi un surcroît de misères et de

ruines chez ceux mêmes qui sont étrangers à la lutte.

2- Le paupérisme, qui fait l'enfant trouvé, le mendiant, le voleur et la fille publique.

3- L'Église, qui condamne la raison, légitime la guerre et consacre le despotisme et le paupérisme.

Bornons à ces trois points l'énumération des effets immédiats du mal, lesquels, ainsi que nous voulons le démontrer, ne sont en réalité que les effets d'un vice social organique.

La guerre, résultat des armées permanentes qui sont une nécessité du despotisme, lequel a pour cause le besoin de commandement, de direction, éprouvé par tout groupe d'hommes vivant dans l'ignorance.

Le paupérisme, résultat du prolétariat, qui est lui-même la conséquence du mauvais état des relations économiques et de l'aliénation à quelques-uns du sol et des capitaux amassés par les générations passées, aliénation qui a pour cause l'ignorance.

Enfin l'Église, résultat d'une puissante et habile organisation, dont les grandes ressources financières sont fournies directement ou indirectement par le peuple, parce qu'il croit encore à la nécessité de l'Église, parce qu'il a des préjugés. Or, quelle est la cause de tout préjugé? Encore et toujours l'ignorance!

L'ignorance, voilà le vice social organique, la cause première du désordre! C'est là qu'il faut frapper, et frapper, fort; car si l'on fait disparaître cette lèpre, la vraie, la dernière révolution sera accomplie.

Ainsi:

Pour mettre fin au désordre social, il faut que l'instruction soit généralisée, car le désordre social, c'est l'ignorance de tous ou de quelques-uns à un degré quelconque, et l'ordre social, c'est l'instruction complète de tous.

La question de l'instruction considérée comme moyen de réunir les divers éléments révolutionnaires:

C'est un fait de tous les temps que les privilégiés se défendent avec acharnement contre les empiétements de la liberté et de la raison, comme si le progrès devait leur être fatal. C'est grâce à cette erreur que l'esclavage, le servage et tant d'autres institutions des privilégiés n'ont pu prendre fin que dans le sang. Il faut donc s'attendre à voir le despotisme, la bourgeoisie, l'Église s'opposer de toutes leurs forces à la généralisation

de l'instruction, qui aurait pour résultat de supprimer pour jamais les privilèges jugés par ceux qui les possèdent indispensables à leur bonheur.

Et cependant, quel être raisonnable - assez fortuné pour avoir une existence indépendante - consentirait, de nos jours, à vivre exactement dans les mêmes conditions que les seigneurs du moyen âge? Quel être raisonnable, lorsque la généralisation de l'instruction aura porté tous ses fruits, voudrait consentir - quand cela serait possible - à vivre exactement dans les mêmes conditions que l'homme le plus abondamment pourvu des privilèges de notre triste époque?

Les générations futures auront peine à se rendre compte par quelle étrange aberration l'humanité aura pu si longtemps ne pas comprendre que l'intérêt individuel bien entendu c'est l'intérêt de tous, et que l'intérêt de tous bien compris c'est le bonheur de chacun.

Le principe de la généralisation de l'instruction, considéré au point de vue de la rénovation sociale, pour être développé selon son importance, nécessiterait un travail complet et beaucoup plus considérable que ne le comporte le cadre restreint que nous avons dû nous tracer. Néanmoins, les développements que nous donnons ici suffiront sans doute pour atteindre le but que nous nous sommes proposé: l'indication d'un moyen pratique pour arriver SANS RÉACTION à l'établissement de l'ordre réel dans la société, par l'émancipation de tous les individus.

Mais auparavant, qu'il nous soit permis de faire précéder ce rapide exposé de quelques réflexions qui nous sont suggérées par la tendance qu'ont presque tous les hommes du parti avancé de vouloir faire prévaloir telle question à laquelle ils sont plus particulièrement attachés aux dépens de telles autres qui, cependant, ont bien leur importance aussi.

Que l'on n'oublie donc pas, une fois pour toutes, que le progrès est un, et que rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire.

La question de l'instruction résolue aussi radicalement que nous le comprenons entraîne parallèlement la solution de toutes celles qui agitent notre époque; c'est un grand avantage que celles-ci n'ont pas. De plus, le renversement du despotisme et l'abolition des armées permanentes, les relations économiques modifiées, la séparation de l'Église et de l'État prononcée, sont des progrès qui, accomplis isolément, ne peuvent ni établir l'égalité, ni par conséquent produire l'ordre social; accomplis simultanément, ils ne peuvent présenter de garantie, de stabilité qu'autant que la réaction n'aura plus pour levier l'ignorance générale, ce qui revient à dire que toutes les réformes ne seront complètes et stables que si l'instruction est

absolument généralisée.

La forme républicaine du gouvernement ne supprime pas le paupérisme, voyez la Suisse! Et voyez si, dans les États-Unis d'Amérique, qui cependant sont séparés de l'Église, l'individu est affranchi matériellement et même intellectuellement! Les rapports économiques modifiés donneront-ils la séparation de l'Église et de l'État, l'affranchissement de la pensée, la forme démocratique dans le gouvernement?

Cela peut être mis en doute; dans tous les cas, ces progrès ne comportent pas forcément l'accomplissement immédiat de tous les autres.

Ces réformes partielles peuvent donc s'obtenir sans que pour cela le désordre social disparaisse; tandis que l'instruction NE PEUT être généralisée si les questions politique, religieuse, économique, etc., ne sont parallèlement résolues.

En outre, comme nous le verrons par la suite, la généralisation de l'instruction présente l'inappréciable avantage de mettre toutes ces réformes et le nouvel ordre de choses qui les aurait établies, à l'abri de toute menée réactionnaire.

Pour ces considérations et pour d'autres que nous allons énumérer, nous ne saurions partager l'opinion de ceux qui voient dans l'institution des armées permanentes le principal obstacle à tout progrès; ce qui signifie, pour quiconque comprend à demi mot, que tout ira bien quand les différents pays de l'Europe, de monarchiques qu'ils sont aujourd'hui, seront devenus républicains.

Ce n'est pas nous qui voulons mettre en doute que la forme républicaine du gouvernement ne soit à tous égards bien supérieure à la forme monarchique; mais ce qui n'est pas moins indubitable, c'est que le gouvernement républicain ne rend pas nécessairement les citoyens égaux et peut laisser subsister les causes du désordre social, le prolétariat par exemple.

En Suisse, dans cette antique république, le peuple est-il plus avancé que dans les pays monarchiques? Beaucoup le pensent, mais combien grande est leur erreur! Ces fiers républicains, comme nous appellent ceux qui ne nous connaissent que par les récits incomparablement orgueilleux et chauvins des historiens suisses, sont soumis, même dans les cantons dits avancés, aux aristocraties de toutes les formes et de toutes les couleurs. Ne marchent-ils pas avec discipline au commandement d'un chef - librement choisi il est vrai - lequel peut au besoin - cela s'est vu plus d'une fois - faire faire à son armée toutes les fautes dont il se sent capable? Ces hommes libres ne vont-ils pas à l'église, ne vénèrent-ils pas l'autorité militaire, ne sont-ils pas amoureux de la gloire autant pour le moins que le dernier sujet du premier empire venu? La hideuse

misère ne pullule-t-elle pas et les prisons sont-elles moins nécessaires en Suisse que dans les États monarchiques? N'a-t-on pas vu dernièrement le peuple des petits cantons faire de grands efforts pour maintenir la peine de la bastonnade et l'interdiction aux israélites de séjourner sur leur territoire?

Les exemples abondent, mais ceux que nous venons de citer prouvent amplement que la suppression des armées permanentes et que la forme républicaine du gouvernement n'entraînent pas nécessairement l'établissement de tous les progrès.

Nous faisons vis-à-vis des libres penseurs qui veulent la séparation de l'Église et de l'État les mêmes réserves; nous pensons que cette question ne peut primer les autres, parce qu'elle ne comporte pas nécessairement leur solution.

Nous en avons déjà donné la preuve en citant les États-Unis d'Amérique.

Un grand progrès sera accompli quand l'État ne subviendra plus aux frais des cultes, cela est à nos yeux indiscutable; mais au fond, quelle peut être l'importance réelle de cette réforme chez la population européenne qui, pour les neuf dixièmes, est absolument ignorante? Et quelle arme pour la réaction, quel danger pour le nouvel ordre de choses, si le peuple, continuant à être privé d'instruction, voit dans cette séparation une persécution dirigée contre la religion, contre l'Église qu'on lui a appris à vénérer? Enfin, que veut-on atteindre, en séparant l'Église de l'État? L'affranchissement de la pensée, n'est-ce pas? Alors revendiquez la généralisation de l'instruction et réclamez l'emploi des moyens propres à l'obtenir d'une manière complète.

Enfin, de même que les politiques à propos de la suppression des armées permanentes, de même que les libres penseurs à propos de la séparation de l'Église et de l'État, les socialistes veulent avant toute autre question - quand ce n'est pas à l'exclusion de toute autre question - la réforme qui leur est chère. Ils voient une panacée universelle dans la réforme des rapports économiques.

Nous savons que tant que cette question ne sera pas résolue, il n'y aura pas d'égalité possible; mais il est de toute évidence aussi qu'aucune réforme radicale de ce genre n'est compatible avec le despotisme, et que, tant que celui-ci sera debout, il faudra renoncer à tout espoir de résoudre le problème économique autrement qu'en théorie.

C'est pour cela que la question politique a été introduite au Congrès des travailleurs à Lausanne, et c'est convaincu que la déchéance du césarisme était indispensable que ce Congrès a déclaré:

«Que la privation des libertés politiques est un obstacle à l'instruction sociale du peuple et à

l'émancipation du prolétariat, et que l'établissement des libertés politiques est une mesure première d'une absolue nécessité».

C'est pour les mêmes motifs que cette même réunion d'ouvriers a décidé:

«D'adhérer pleinement et entièrement au Congrès de la Paix».

Tant que le plus grand nombre ne saura ni lire ni écrire, tant que l'immense majorité des travailleurs ignoreront non-seulement ce que c'est que la question économique, mais même qu'il y a une question économique, il sera bien difficile, sinon impossible, de la résoudre. Logiquement, pour les socialistes comme pour les libres penseurs et les politiques, la question de la généralisation de l'instruction s'impose, et tous doivent l'accepter d'autant plus volontiers qu'il est aisé de comprendre que le retour d'un César rétablissant l'ordre de choses dont ils ont à se plaindre n'est pas une chose impossible, si l'instruction répandue à flots ne met pas le peuple en garde contre la réaction.

Le césarisme, l'Église, la bourgeoisie sont les résultats d'une instruction égoïste, monopolisée, au profit d'un petit nombre de privilégiés; instruction qui fait d'eux en réalité une race supérieure, forte, aux yeux de laquelle la direction et l'exploitation de la masse ignorante apparaît tout naturellement comme une chose juste, légitime, inévitable.

Que l'instruction scientifique soit donnée à chacun à tous les degrés, et, par la force des choses, l'exploitation sous toutes ses formes, politique, religieuse et financière, etc., disparaîtra.

Le soldat, le dévot, le prolétaire ont leur raison d'être, ils sont la manifestation de l'ignorance du peuple. Le césarisme abattu, l'Église séparée de l'État, les rapports économiques modifiés, toutes les réformes, enfin, si elles ne sont pas complétées par l'instruction du peuple, n'empêcheront pas le soldat, le dévot, le prolétaire de reparaître sous une autre forme, peut-être, mais voilà tout, le fond sera le même, l'inégalité et le désordre social subsisteront.

Au seizième siècle, l'ère des révolutions commence, moralement un pas immense est fait dans la voie du progrès; mais l'instruction n'étant pas généralisée, tout reste à peu près dans le même état; le fond subsiste, la forme seule change; le prêtre prend un autre uniforme et un autre nom, le sermon remplace la messe et le dévot reste.

Au siècle dernier, la féodalité nobiliaire meurt sur l'échafaud; mais l'instruction n'étant pas accessible à tous, la féodalité doit forcément reparaître. C'est en effet ce qui arrive: la féodalité financière surgit, plus ardente peut-être, à la curée que son aînée. Le serf devenu libre, mais non instruit, ne fait que changer de nom: il s'appelle aujourd'hui

prolétaire.

Ainsi, puisque l'établissement dans toute l'Europe du régime républicain, la séparation de l'Église et de l'État, les modifications dans les relations économiques ne ramèneraient pas l'ordre dans la société si ces grands progrès n'étaient pas complétés par la généralisation de l'instruction, n'est-ce pas un devoir et un acte de raison pour chaque association qui aspire à régénérer l'humanité que de mettre en tête de son programme la généralisation de l'instruction?

De la gratuité de l'enseignement:

L'instruction du peuple étant de l'intérêt général, on a admis à peu près partout le principe de la gratuité pour l'enseignement donnée par l'État au moins pour l'enseignement primaire.

Sous ce régime, l'impôt prélevé sur les citoyens fait les frais de l'instruction publique, et les plus pauvres d'entre les plus pauvres, payant l'impôt directement ou indirectement, contribuent aux frais qu'entraîne l'instruction donnée aux enfants de ceux qui jouissent d'un bien-être relativement assez grand, pour profiter des avantages offerts par la gratuité. Nous nous expliquons. On croit communément que tous, sans exception, peuvent envoyer leurs enfants aux écoles primaires; c'est une erreur. De ce que le plus grand nombre peut profiter des écoles primaires, la porte n'en est pas moins close pour beaucoup. Comptez les parents pour lesquels leur position de fortune - de misère serait mieux dit - rend obligatoire le travail, la mendicité même des enfants qui, s'ils entrent aux écoles, n'y peuvent consacrer qu'un temps insuffisant.

L'injustice créée par la gratuité actuelle de renseignement primaire est plus frappante encore relativement à l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur, parce qu'un nombre plus considérable de citoyens ne peuvent y atteindre, bien que cette instruction soit donnée aux frais de tout le monde. Cela est évident, puisque l'écolage payé par les élèves privilégiés ne couvre pas les frais de cette instruction dont l'État - c'est-à-dire tous les citoyens - doit parfaire les frais.

L'iniquité est flagrante, mais ce n'est pas tout. Cette instruction supérieure payée par ceux qui en sont exclus a pour effet de créer une catégorie de citoyens qui, rendus supérieurs par leur développement intellectuel, exploiteront à des degrés divers ceux qu'un tel système maintient dans l'ignorance. On sait que l'ignorance fait la brute, le faible, qui est nécessairement exploité par les intelligents, les forts, ceux qui ont reçu de l'instruction.

Payer des verges pour être battu, voilà ce qui

se passe sous le régime de la gratuité de l'enseignement qui nous a été octroyé!

Faut-il conclure de cela que cette gratuité, même telle qu'elle existe aujourd'hui, doit être supprimée? Non, sans doute, car bon nombre de ceux qui jouissent des avantages de l'instruction primaire, secondaire et supérieure en seraient privés, ce qui aurait pour résultat d'abaisser le niveau du développement général de la société, et par conséquent de diminuer le bien-être social auquel tous sont intéressés. Mais ce qu'on doit conclure, c'est que l'injustice étant une cause de malaise et de désordre, il faut rechercher les moyens de la faire cesser.

Ainsi nous avons reconnu que :

Maintenir la gratuité de l'enseignement telle que nous l'avons, serait perpétuer une iniquité et, par suite, le désordre social.

Et que, supprimer cette même gratuité serait une sottise, ayant pour effet une diminution du bien-être général relatif factuel, suivie d'un surcroît de désordre social.

Pour sortir de ce cercle vicieux, nous ne voyons qu'un seul moyen, c'est de rendre l'instruction publique accessible à tous. C'est à quoi il n'est possible d'arriver que par l'obligation de l'instruction logiquement instituée.

De l'obligation de l'instruction:

L'instruction doit-elle, oui ou non, être obligatoire? Telle est la question, encore controversée, que nous allons examiner, en faisant remarquer que nous n'admettrons cette loi d'obligation qu'autant qu'elle sera conforme à la justice, c'est-à-dire qu'elle ne lésera ni l'intérêt et le droit de tous, ni l'intérêt et le droit de chacun.

Or, l'intérêt et le droit de la société, c'est sa conservation, son développement, qui ne sont possibles qu'avec l'ordre social; et l'intérêt et le droit de l'individu, c'est aussi sa conservation, son développement, soit le droit de vivre en tant qu'espèce, c'est-à-dire matériellement, soit le droit de vivre en tant qu'être sociable, c'est-à-dire intellectuellement.

Ainsi, l'obligation ne pourra être considérée comme une loi juste et utile que si elle est soumise à ces trois conditions:

1- Respecter l'intérêt et le droit de la collectivité, soit l'ordre social.

2- Respecter l'intérêt et le droit de l'individu comme homme, soit le droit de vivre matériellement.

3- Respecter l'intérêt et le droit de vivre de l'individu comme citoyen, soit le droit de vivre intellectuellement.

Nous avons déjà établi dans la première partie

de ce rapport que l'ordre, condition absolue d'existence pour toute société, n'était désormais possible que par la généralisation de l'instruction. Il s'ensuit que, puisque tous nous sommes intéressés à atteindre ce résultat, et à l'atteindre au plus vite, que, puisque l'obligation est le seul moyen radical à employer pour cela, la société est fondée en droit à rendre l'instruction obligatoire pour chacun de ses membres; car laisser au père la faculté d'instruire ou de ne pas instruire son enfant, c'est retarder indéfiniment cette généralisation devenue indispensable, c'est «*mettre l'intérêt de tous à la merci de l'individualité*». La société ne peut ni ne doit y consentir.

Donc, la première condition pour reconnaître la justice et l'utilité de l'obligation de l'instruction se trouve remplie, parce qu'elle est conforme à l'intérêt et au droit de la société.

En est-il de même quant à l'intérêt et au droit de l'individu, et tout d'abord quant à son droit de vivre matériellement?

Chacun sait que dans les conditions économiques où nous vivons, généralement l'ouvrier père de famille ne peut avec son faible salaire - quand il en a un - nourrir et entretenir ses enfants. Dans la société moderne, en effet, l'enfant ne parvient à peu près à vivre qu'en consacrant la totalité de ses journées à la production, de sorte que lorsque l'obligation de l'instruction le retiendra sur les bancs de l'école, il lui sera impossible de gagner sa vie. Qui donc le nourrira, le vêtira, le logera? Le père ne peut matériellement pas supporter cette charge, nous l'avons vu, surtout s'il a plusieurs enfants.

L'obligation expose donc celui qu'elle atteint à mourir de besoin, l'intérêt individuel est lésé, le droit de vivre méconnu, et dans ces conditions l'obligation devient une loi inique et révoltante à laquelle il faut renoncer, quels que puissent être d'ailleurs les avantages que retireraient ultérieurement et la société, et l'individu, s'il parvenait à vivre soit par la mendicité, soit de toute autre façon pendant que cette loi pèserait sur lui.

Donc, la seconde condition pour reconnaître la justice et utilité de l'obligation de l'instruction n'est pas remplie, parce qu'elle n'est pas conforme à l'intérêt, et au droit de l'individu.

En résumé, l'ordre social ne peut exister que par la généralisation de l'instruction.

La généralisation n'est possible que par l'obligation, et l'obligation est impossible, parce qu'elle lèse l'intérêt et le droit de l'individu: source de désordre social.

Nous sommes de nouveau dans un cercle vicieux d'où l'on ne peut s'échapper, que si la société reconnaît à l'individu le droit de vivre pendant qu'il demeure sous le coup de la loi nécessaire

à la conservation et à la prospérité générale; ce qui revient à dire, que la société doit, sous peine de désordre et de ruine, s'engager à fournir à chacun les moyens d'exister pendant la durée de ses études.

Qu'on nous permette de répéter ici ce que nous avons rigoureusement démontré:

Que le désordre social ne peut cesser que par la généralisation de l'instruction, laquelle n'est possible que par l'obligation; que cette obligation n'est matériellement exigible qu'autant que la collectivité reconnaît le droit de vivre à la jeunesse soumise à cette loi, et qu'en conséquence, l'État doit, dans l'intérêt de tous, se charger comme d'un service public de subvenir aux frais de nourriture et d'entretien de la jeunesse pendant la durée de ses études.

De la sorte, le droit de vivre n'étant plus méconnu: la seconde condition pour reconnaître la justice et l'utilité de l'obligation de l'instruction se trouve remplie, parce qu'elle est conforme à l'intérêt et au droit de l'individu.

La troisième condition, on se le rappelle, exigeait le respect du droit de citoyen, soit le droit de vivre intellectuellement. Cette troisième condition ne nous arrêtera pas longtemps, car il tombe sous le sens que l'obligation de l'instruction, bien loin d'entraver la vie intellectuelle, peut seule l'assurer à chacun.

Donc, la troisième condition, pour reconnaître la justice et l'utilité de l'obligation, est remplie, parce qu'elle est conforme à l'intérêt et au droit de l'individu.

Pour notre époque, l'ordre social n'est possible que par l'obligation de l'instruction et l'entretien complet par la société des individus soumis à cette loi.

Voilà ce que nous tenons pour absolument acquis; et, dès lors, il faut choisir entre ces deux alternatives: ou l'ordre social, soit l'obligation de l'instruction avec les conséquences, qu'elle entraîne, ou le refus de ces conséquences et, partant, le maintien de l'ignorance générale et du désordre social actuel.

On ne peut sortir de là.

Nous l'avouerons, ce n'est pas sans satisfaction que nous avons vu la logique nous conduire à poser la question en termes aussi précis, car elle obligera sans doute les hommes politiques à se dessiner nettement. Ceux qui exploitent leur réputation de révolutionnaires, d'hommes avancés, pour entraver le mouvement social, seront peut-être enfin contraints de prendre ouvertement la place que leur assigne leur opposition plus ou moins masquée aux progrès réclamés par la jeunesse, et, en général, à toutes les idées

nouvelles qui s'éloignent du cercle dans lequel ils ont circonscrit leur vie publique.

Des objections contre l'obligation de l'instruction:

Bien que nous ayons démontré la nécessité de l'obligation de l'instruction, il ne sera peut-être pas inutile, pour rassurer tout à fait certaines personnes, de réfuter quelques objections, bien faibles, il est vrai, que l'on fait communément à ce progrès.

La liberté, individuelle, dit-on, - il est maintenant d'usage de se servir de ce mot contre toute réforme sociale, - la liberté individuelle n'assure-t-elle pas au père le droit d'élever son enfant comme bon lui semble? Cela pourrait être admissible si celui-ci devait toujours appartenir au père, mais il n'en est point ainsi, l'enfant deviendra membre de la société, qui exigera de lui, en échange du bien-être qu'elle lui donne, la garantie qu'il n'y portera pas atteinte, et même qu'il le développera dans la mesure de ses forces.

Et comme cette garantie consiste dans la possession individuelle d'un ensemble de connaissances déterminées, le père ne peut avoir la faculté de les laisser ignorer à son enfant.

«De même que l'homme, en vertu de la loi humaine et en vertu de la loi de la nature qui est plus haute encore, n'a pas le droit de tuer son enfant, de même il n'a pas le droit de tuer l'intelligence de son enfant par une fausse éducation ou par l'ignorance».

Une autre objection est celle-ci: Vous, collectivité, vous ne pouvez pas imposer à mon enfant un programme d'études qui ne me convient pas. A cela nous répondrons que le programme des études exigé par la société ne peut être composé que des éléments de science. *«Or, la science, quel qu'en soit l'objet, physique ou moral, quel qu'en soit le nom, mathématiques, histoire, grammaire, rhétorique, logique, morale, ne peut porter ombrage à la famille. Comme elle ne contient que des vérités exactement vérifiées ou rigoureusement démontrées, et qu'elle élimine de son domaine tout ce qui est objet de foi ou de croyance, elle ne contredit ni ne blesse aucune doctrine, soit religieuse, soit philosophique. La science est bonne à tous, comme la vérité dont elle est la pure et impartiale expression. S'il est des familles qui poussent la passion, le préjugé et le fanatisme au point d'y voir un ennemi de leurs croyances, de leurs doctrines, de leurs intérêts, c'est un malheur qui ne rend que plus légitime et plus nécessaire l'intervention de l'État. Les individus ont le droit de fuir la lumière; mais ils n'ont pas celui d'y soustraire leurs enfants».*

Du degré de l'instruction générale:

L'obligation de l'instruction doit s'étendre à tous les degrés, parce que la possession des connaissances nécessaires pour rendre toute exploitation impossible, n'est acquise qu'après les avoir parcourus. L'ensemble, de ces connaissances, la science, est un capital qui, de même que tous ceux accumulés par les générations passées, doit être réparti, entre tous les membres de la société, c'est-à-dire qu'il doit appartenir à la propriété collective, afin que tous en soient également propriétaires. Ce que la société a dû, peu à peu, sans s'en douter, admettre par la force des choses à l'égard des routes, des édifices publics, des promenades publiques, etc., pourquoi ne l'admettrait-elle pas pour le capital scientifique, puisque de tous ceux que l'humanité a constitués c'est le plus important? Et cela est d'autant plus nécessaire que, si les autres capitaux peuvent assurer l'existence matérielle de notre espèce, la science, la science seule peut la faire prospérer. Avec leur possession, l'homme peut rester une brute, il ne peut avoir la plénitude de ses facultés que par la science.

Or, comme il n'est possible de faire entrer ce capital à la propriété collective qu'en obligeant chaque membre à la possession des connaissances que donne l'instruction supérieure, l'obligation est, nous le répétons, nécessaire à tous les degrés.

Nous voulons répondre d'avance à une objection qu'on ne manquera pas de nous faire: La propriété collective, soit la répartition égale de la science, est une utopie, nous dira-t-on. Comment voulez-vous que ceux qui en abandonneront l'étude, après avoir satisfait à la loi de l'obligation, aient une part égale à celui qui consacre sa vie à cette même étude? Leur part sera égale, affirmons-nous, et voici pourquoi: c'est que les études supérieures mettent en possession des connaissances générales nécessaires au développement de chacun, et qu'aller au delà dans le domaine scientifique, c'est embrasser une spécialité productive conforme au goût de l'individu, mais qui ne le rendra supérieur en rien à ceux qui se voueront aux spécialités artistique, agronomique, industrielle, etc. Grâce à la possession des connaissances générales, incapables tant les uns que les autres de tolérer l'exploitation, l'échange des produits ne pourra plus se faire que sur la base de l'équivalence des fonctions.

En résumé, l'ordre social exige que l'obligation de l'instruction comprenne ce qu'on appelle aujourd'hui les études primaires, secondaires et supérieures.

Indemnité scolaire ou entretien de la jeunesse des écoles par l'État:

Si la gratuité, telle que nous l'avons aujourd'hui, est insuffisante pour généraliser l'instruction, on peut la considérer comme un premier pas fait vers la gratuité telle que nous devons l'avoir, c'est-à-dire complète - nous entendons par gratuité complète que l'instruction ne soit pas tellement onéreuse pour les citoyens, que le grand nombre d'entre eux doivent en priver leurs enfants. La gratuité actuelle, amenée, elle aussi, par la force des choses, est un acheminement inconscient au service public de l'indemnité scolaire, de sorte que cette indemnité n'est au fond qu'une simple extension du principe de gratuité si généralement admis de nos jours; elle en est la conséquence inévitable.

Si donc on reconnaît que la gratuité de l'enseignement est bonne en soi, on ne peut, sans manquer de bonne foi ou de raison, méconnaître la légitimité de l'entretien de la jeunesse des écoles par l'État.

C'est l'abc de la justice, du reste; et cela devrait suffire pour être accepté quand bien même nous ne saurions pas d'autre part que notre intérêt à tous le commande. Ainsi pendant la durée des études, riches et pauvres des deux sexes devront recevoir de l'État une somme, variable peut-être, mais toujours suffisante pour que chaque élève puisse vivre - tant pour la nourriture que pour le logement, le vêtement, etc., - dans des conditions parfaitement hygiénique.

Nous n'avons pas parlé des pauvres seulement, parce qu'il ne doit être fait de distinction d'aucune sorte entre les citoyens dans les services publics qui, par leur nature même, doivent fonctionner d'une manière égale pour tous.

Le service des postes, celui des télégraphes ne coûte pas plus pour le rentier que pour le mendiant, et la jouissance des promenades publiques est gratuite pour l'un comme pour l'autre.

Et puis, quel est le nombre de ceux qui pourraient faire faire des études complètes à leurs enfants sans réclamer le secours de l'État? Il est à peu près nul. Cela ne vaut donc pas la peine d'avoir deux poids et deux mesures. Au surplus, en exigeant de tous les mêmes devoirs et en n'accordant pas à tous les mêmes droits, on commet une injustice, et il n'en faut pas là où doit régner l'ordre social.

L'on comprend que la généralisation de l'instruction, aussi radicalement instituée, entraînerait à de grandes dépenses: non-seulement il faudrait subvenir à l'entretien des enfants de la république pendant un certain nombre d'années, créer un grand nombre d'écoles et faire les frais d'approprier à cet usage les églises, temples, etc.,

que la séparation des cultes et de l'État rendrait disponibles, mais encore il faudrait beaucoup augmenter le nombre des professeurs et plus que doubler et même tripler les appointements qu'ils reçoivent aujourd'hui.

Les ressources actuelles des gouvernements ne sauraient faire face à tant d'exigences, même en admettant la suppression des budgets de la guerre et des cultes. Nous devrions établir ici le calcul des sommes nécessaires pour faire les frais d'un service public aussi dispendieux, il serait nécessaire également de rechercher où l'on peut trouver les ressources pour y suffire sans écraser les populations par les impôts; mais ce travail, d'une nature spéciale, nous est épargné par celui que prépare un des membres de notre Association du Sou, et qui aura pour titre: De l'Impôt.

Impuissance de la réaction:

Nous avons avancé que la réaction contre l'oeuvre de la révolution sociale deviendrait impossible, si celle-ci avait soin de généraliser l'instruction.

Voici pourquoi nous croyons à l'impuissance réactionnaire malgré les leçons du passé.

Remarquons d'abord que la réaction puise sa force principale dans la désaffection du peuple pour la révolution qu'il a accomplie, parce que celle-ci ne mettant pas fin à ses misères comme il l'avait espéré, - la raison en est que toutes les révolutions passées n'ont pas atteint la cause première des misères sociales, l'ignorance, - il lui devient assez indifférent qu'un coup d'État renverse les institutions nouvelles qui n'ont rien su changer à sa position. Si, au contraire, on suppose la cause première des souffrances du peuple détruite par la généralisation de l'instruction, la réaction devient impossible et l'avenir n'est plus que le développement permanent du progrès. Mais nous reconnaissons que cette généralisation ne s'opérera pas d'un jour à l'autre; il faudra pour cela un certain temps pendant lequel le retour du passé, à l'aide de l'ignorance encore existante, pourrait avoir lieu, si les populations n'avaient pas un intérêt direct, immédiat, à soutenir de toutes leurs forces le régime qui aurait inauguré l'indemnité scolaire.

Il faut que la future république, plus sage en ceci que ses devancières, qui ne se sont jamais mises en garde contre les anciens partis, imite le despotisme qui assure son existence par la force matérielle. Ce n'est pas à dire que nous entendions la force des armes, mais n'est-il pas à notre époque une force bien autrement grande, celle de l'intérêt?

C'est celle-là qui doit assurer l'existence de l'oeuvre du progrès.

Par l'indemnité scolaire, le père de famille recevra une somme d'argent pour l'entretien de chacun de ses enfants en âge de suivre les cours publics. Qu'on se figure les paysans les plus ignorants, les plus dévots, les plus impérialistes possible, recevant pour chaque enfant, en France, je suppose, une somme moyenne de 5 ou 600 francs par an, et auquel ou irait prêcher le renversement d'un ordre de choses qui, non content d'avoir supprimé les impôts qui pèsent si lourdement sur eux, la conscription, etc., payerait encore, et largement, l'entretien des enfants !!! Mais ces dévots, ces impérialistes, je vous le jure, prendront au collet les excitateurs à la haine et au mépris de la république démocratique et sociale et au besoin se feront hacher pour elle! C'est là une force qui vaut bien celles des baïonnettes, sans compter que jusque dans les hameaux l'idée nouvelle aura des défenseurs énergiques dans les personnes des régents primaires et secondaires des deux sexes, qui, bien payés, par conséquent indépendants, n'auront à ménager aucun préjugé et ne seront plus les très-humbles serviteurs du prêtre, - à supposer qu'il en reste quand les habitants devront individuellement en faire les frais.

Voilà les raisons pour lesquelles nous croyons la réaction impossible si l'indemnité scolaire est instituée.

Au moment de disparaître à jamais, il serait juste que l'ignorance - jusqu'ici l'ennemie du progrès - fût constituée l'armée défensive de l'instruction et de l'égalité.

Conclusion:

La première période de l'histoire de la civilisation touche à sa fin, c'est la période de l'ignorance, soit de l'inégalité sociale, que les demi-révolutions successives, engendrées jusqu'à ce jour par les souffrances du peuple, n'ont pas su clore et à laquelle doit succéder la période de connaissance, soit de l'égalité sociale.

Peut-être appartient-il aux générations présentes de fermer cette longue suite de siècles de misères!.....

Quoi de plus naturel, en effet, que d'admettre que les Congrès de Bruxelles et de Berne auront assez de virilité pour se préparer à donner, en fixant d'un commun accord le programme de la révolution sociale, le signal de cette gigantesque évolution! Ne sont-ils pas assurés de rencontrer la Sympathie et le dévouement des classes opprimées, ainsi que l'appui de toutes ces associations qui impriment à notre siècle son caractère de spécialité, remarquable en ceci, qu'il tend à substituer au principe des nationalités celui de l'humanité: à l'antinomie, la solidarité.

Nous ne forcerons donc pas la situation en disant qu'il dépend des quelques hommes réunis dans ces assemblées d'avancer l'époque qui mettra enfin un terme à l'anarchie qui pèse sur les peuples d'aussi loin qu'ils se souviennent, en revendiquant la généralisation des biens, accumulés par les générations passées et au nombre desquels figure le capital scientifique.

DE LA PROPRIÉTÉ COLLECTIVE

Résolutions adoptées par la commission:

1- Relativement aux mines, houillères et chemins de fer,

Considérant :

Que les grands instruments, de travail sont fixés au sol et occupent une notable partie de ce sol fourni gratuitement à l'humanité par la nature;

Que ces instruments de travail exigent nécessairement l'application des machines et de la force, collective;

Que les machines et la force, collective qui existent aujourd'hui pour l'unique avantage, des capitalistes, doivent à l'avenir profiter uniquement, aux travailleurs, et que pour cela il faut que toute industrie, où ces deux forces, économiques sont indispensables soit exercée par des groupes, affranchis du salariat;

Le Congrès pense :

1- Que les carrières, houillères, et, autres mines, ainsi que les chemins de fer, dans une société normale, appartiendront à la collectivité sociale, représentée par l'État, mais par l'État régénéré et soumis lui-même, à la loi de justice;

2- Que les carrières, houillères, chemins de fer seront concédés par la société, non à des capitalistes, comme aujourd'hui, mais à des compagnies, ouvrières, et ce moyennant un double contrat; l'un donnant l'investiture à la compagnie ouvrière et garantissant à la société;

a- l'exploitation scientifique et rationnelle de la concession,

b- ses services au prix le plus proche du prix de revient,

c- le droit de vérifier les comptes de la compagnie,

d- et par conséquent l'impossibilité de la reconstitution du monopole; l'autre garantissant les droits naturels de chaque membre de l'Association, ouvrière vis-à-vis de ses collègues.

2- Relativement à la propriété agricole,

Considérant :

Que les nécessités de la production et l'application des connaissances agronomiques, réclament une culture faite en grand et avec ensemble, exigent l'introduction des machines et l'organisation, de la force collective dans l'agriculture, et que d'ailleurs, révolution économique elle-même tend à ramener la culture en grand;

Que, dès lors le travail agricole et la propriété du sol doivent être traités sur le même pied que le travail minier et la propriété du sous-sol;

Que, du reste, le fonds productif est la matière première de tous les produits, la source primitive de toutes les richesses, sans être par lui-même produit du travail d'aucun particulier;

Que l'aliénation à quelques-uns de cette matière première indispensable rend la société entière tributaire de ceux à qui elle est aliénée;

Le Congrès pense que l'évolution économique fera de l'entrée du sol arable à la propriété collec-

tive une nécessité sociale, et que ce sol sera concédé aux compagnies agricoles comme les mines aux compagnies minières, les chemins de fer aux compagnies ouvrières, et ce avec des conditions de garantie pour la société et pour les cultivateurs analogues à celles nécessaires pour les mines et pour les chemins de fer.

3- Relativement aux canaux, routes, voies télégraphiques,

Considérant que ces voies de communications exigent une direction d'ensemble et un entretien qui ne peuvent être abandonnés à des particuliers, comme le demandent certains économistes, sous peine de monopole;

Le Congrès pense :

Que ces voies de communication doivent rester à la propriété collective de la société.

4° Relativement aux forêts ;

Considérant que l'abandon des forêts à des particuliers pousserait à la destruction de ces forêts;

Que cette destruction sur certains points du territoire nuirait à la conservation des sources, et par suite des bonnes qualités des terrains ainsi qu'à l'hygiène publique et à la vie des citoyens;

Le Congrès pense :

Que les forêts doivent rester à la collectivité sociale.
